

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LE CANADIEN se publie trois fois par semaine, le LUNDI, le MERCREDI et le VENDREDI dans l'après-midi. Le prix de l'abonnement est de quatre piastres par année, outre les frais de poste. Ceux qui veulent discontinuer, sont obligés d'en donner avis un mois avant l'expiration du terme de l'abonnement, qui est de six mois, et payer leurs arriérés, autrement ils seront censés continuer un autre semestre. Les lettres, paquets argent, correspondances, &c. doivent être adressés francs de port, à l'Imprimerie, au Bureau du Journal, N° 13, Rue Lamontagne, Basse-Ville.

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous 25 cts. par chaque insertion subséquente 71 deniers courant. Pour dix lignes et au-dessus de 6, 3s. 4d. la première insertion et chaque suivante 10d. Au-dessus de dix lignes 4 deniers par ligne.

Les annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à ce qu'il soit donné ordre d'en discontinuer l'insertion. On traite aussi de gré à gré pour les annonces fréquentes et d'une certaine étendue, ainsi que pour celles qui doivent être publiées pendant longtemps.

PARTIE RELIGIEUSE.

SUISSE.

Dimanche 22 janvier a lieu le retour solennel de S. Ex. le nonce apostolique à Lucerne, après absence de sept ans. Après avoir assisté au service divin, et après avoir pris congé des bons habitants de Schwytz en leur donnant sa bénédiction, il s'est mis en route, accompagné de plusieurs membres du gouvernement et du clergé, pour Brunen, où l'attendait le bateau à vapeur que le gouvernement de Lucerne avait envoyé pour le recevoir. Au moment où le représentant du Saint-Père mettait le pied sur le bâtiment, la bannière du Pape fut hissée avec les drapeaux de Lucerne, de Schwytz et la croix fédérale. En même temps la détonation du canon annonçait aux Gruth combien les descendants des fondateurs de la Suisse tenaient à honneur, ainsi que leurs aïeux, d'être les enfants fidèles de l'Eglise.

Le nonce s'étant rendu à la chambre qui lui était destinée, fut complimenté par M. Siegwart-Muller, qui lui adressa au nom de l'Etat de Lucerne un discours latin dont voici les principaux passages :

Excellence, Grégoire XVI, qui gouverne avec tant de gloire le peuple chrétien sur la terre, est sans cesse occupé du soin, tantôt d'étendre, et tantôt de rétablir l'honneur et la gloire de l'Eglise catholique. Il se montre le digne successeur de Grégoire-le-Grand, non seulement par le nom, mais bien plus encore par la sagesse, la force de caractère et par la sainteté qui le distinguent.

Le Seigneur l'a chargé comme chef visible de son église, de veiller au maintien de la foi catholique chez les Suisses qu'il daigne, dans sa bienveillance, appeler ses enfants, et de la transmettre à leurs descendants, non seulement intacte, mais encore ravivée et brillant d'un nouvel éclat. Le retour solennel de Votre Excellence dans l'ancienne demeure des légats du Saint-Siège, est pour nous un gage de cette espérance qui anime et encourage partout les catholiques. Nous ne doutons pas qu'avec l'aide de Dieu, par la sagesse et la force du Siège apostolique, par le sentiment de justice et de probité des cantons consolidés par les conseils, la vigilance et la fermeté du Nonce apostolique, soutenus par les évêques et le clergé de la Suisse, les intérêts catholiques qui ont été lésés dans quelques cantons d'une manière vraiment révoltante, seront réparés, que les établissements et les biens de la sainte Eglise seront rétablis, et n'auront plus rien à craindre à l'avenir, que les fidèles seront délivrés de leurs angoisses, que la liberté de l'Etat comme celle de l'Eglise trouvera appui et protection, et que l'union de tous les confédérés, fondée sur la religion, l'honneur et la justice, se resserrera de plus en plus. Pour atteindre un but si désirable et si nécessaire à l'Eglise et à l'Etat, le canton de Lucerne, en fils fidèle à l'Eglise, et uni aux cantons de la confédération par le pacte et la fidélité fédérale, sera toujours empressé d'accorder protection à ceux pour qui vous la demanderez ou pour qui vous la désirez avec justice ; car il se rappellera toujours ces paroles d'Ives de Chartres à Pascal II : " Le Saint-Père sait bien que lorsque l'Eglise et l'Etat sont d'accord et agissent ensemble, la terre est bien gouvernée, et que l'Eglise fleurit à l'avantage de tous ; mais là où l'Eglise et l'Etat sont divisés, et tous les efforts qu'on fait pour le bien, même dans un cercle restreint, ne réussissent pas, et les efforts que l'on tente dans un cercle étendu, se réduisent à misérablement à rien."

Le nonce a répondu par un discours latin qui sera probablement reproduit officiellement, et dont voici la substance :

Le Saint-Père peut-être appelé avec raison le père de la nation suisse, que Clément VII appelait déjà la nation loyale par excellence. Cette journée dans laquelle le représentant du Saint-Père revient à son ancienne résidence de Lucerne, apporte une nouvelle preuve de son amour bienveillant pour le peuple suisse. Lucerne a déjà été désignée par Grégoire XIII pour servir de siège à la nonciature apostolique en Suisse, et elle a toujours joui de l'estime particulière des souverains pontifes. Malheureusement des troubles ont forcé, dans ces derniers temps, le nonce à quitter Lucerne et à séjourner à Schwytz, où il a été accueilli avec beaucoup de distinction par le clergé par le gouvernement et par le peuple. Par une disposition providentielle, la majeure partie du peuple de Lucerne, soigneuse de ses intérêts temporels et particulièrement de ceux de l'Eglise, a mis fin à cet état de choses, il a rétabli par le nouveau gouvernement, la bonne intelligence avec Rome, et il a demandé en signe de reconnaissance le retour de la nonciature dans son ancienne résidence. Le Saint-Père a accédé à cette demande, je suis envoyé vers vous par Grégoire XVI qui m'a rendu à vous et qui vous a rendus à moi. Quoiqu'il m'en coûte de me séparer de Schwytz, je me rends avec empressement et avec plaisir à Lucerne, pour répondre aux vœux de cet état, et pour travailler de concert avec lui à l'intérêt de la Suisse catholique."

Turgovie.—Le petit-conseil a publié le projet de loi concernant le noviciat. L'admission dans les couvents du canton pourra avoir lieu lorsque les besoins de ces couvents l'exigeront, et les novices souscriront à l'obligation de coopérer à tout ce qui a pour but l'intérêt général du canton. Pour être novices, il faut avoir atteint au moins l'âge de 23 ans, et pour entrer dans l'ordre, il faut être dans sa 25e année ; il faut posséder en outre des connaissances littéraires et scientifiques qui seront constatées en vertu d'un examen passé devant le département de l'éducation. Les ressortissants du canton apporteront pour dot une somme de 500 florins. Tous les couvents seront obligés de se vouer à l'instruction de la jeunesse ; d'autres, ceux des femmes, soigneront les malades, les pauvres et les orphelins.

—L'Eglise protestante de Genève est fort alarmée sur son avenir, menacée d'un côté par les progrès du catholicisme, de l'autre par la propagande active du parti radical. Aussi cherche-t-elle à réunir en un

faisceau ses nombreux dissidents du clergé, ralliés instinctivement par un danger commun à toutes les communions protestantes. On accuse tout haut une influence lyonnaise qui aurait déjà fait de nombreuses conquêtes à la foi catholique parmi les pauvres de Genève, et on exprime ouvertement la crainte de voir sortir d'un nouveau remaniement constitutionnel des conséquences favorables à la catholicité.

IRLANDE.

Deux ecclésiastiques de Dublin, M. Laffan, attaché à l'une des paroisses de cette ville, et M. O'Connell, secrétaire de l'association pour la Propagation de la Foi pour l'Irlande, viennent de recevoir du Souverain-Pontife le titre de docteurs en théologie.

—Les journaux irlandais signalent plusieurs conversions qui ont eu lieu au mois dernier à Loughrea.

—Le journal le *Limerick Chronicle* signale que durant les dernières fêtes de Noël les agents de la police n'ont pu découvrir dans cette ville, qui contient plus de cent mille âmes, une seule personne ivre. La presque totalité de la population est inscrite dans la société de tempérance.

ECOSSE.

Les catholiques de Paisley viennent de prendre une résolution généreuse pour arracher les malheureux Irlandais qui habitent cette ville à une injustice dont ils allaient être victimes.

Le comité des secours publics avait décidé que tous les Irlandais qui ne justifieraient pas d'une résidence de dix ans n'auraient aucun droit aux aumônes distribuées aux pauvres de Paisley. C'était un moyen facile d'alléger les charges du comité vu que la majeure partie des ouvriers irlandais ne sont établis à Paisley que depuis moins de dix ans. Cette mesure avait réduit au désespoir un grand nombre de familles qui se trouvaient ainsi condamnées à mourir de faim lorsque les catholiques se sont réunis et ont adopté diverses résolutions pour venir au secours de ces infortunés.

INDES.

Mgr. Fennelly, évêque de Madras, vient d'arriver de cette ville au P. Mathew, l'apôtre de l'Irlande, pour l'informer des progrès que font dans l'Inde et dans son territoire en particulier, les associations de tempérance. Dans la plupart des stations militaires, les soldats ont réformé leurs habitudes d'intempérance, et ils deviennent avec empressement membres de ces pieuses associations.

—Un jeune prêtre irlandais missionnaire dans les Indes-Orientales, est parvenu à faire ériger une chapelle à Secunderabad. Elle est surtout destinée aux soldats catholiques de cette garnison. (*Freeman's Journal*).

PRUSSE.

Les conversions du protestantisme à la religion catholique se multiplient extraordinairement en Silésie. Un journal protestant de Berlin assure que le chiffre s'en est élevé, l'année dernière, plus haut que jamais dans une période de dix ans.

—On écrit de Berlin : " Un ordre du cabinet prescrit la construction d'un temple évangélique, avec titre de cathédrale, à l'usage de la cour. Un somptueux mausolée doit y être élevé pour servir d'entrée au caveau sépulcral réservé à la famille royale. Quinze années sont fixées pour la construction de ce magnifique monument, qui sera le plus bel ornement de la capitale.

—Il paraît que des religieuses de l'ordre de sainte Claire vont être appelées à desservir nos hôpitaux. La reine a déclaré vouloir être leur patronne. On ne s'explique pas le motif qui a fait pénétrer aux sœurs de la Charité des religieuses de saint François, dont l'ordre n'a jamais eu pour objet le soin des malades.

—Notre gouvernement continue de sévir contre les journaux qui l'attaquent sous les points de vue religieux et politique. La permission de paraître vient d'être retirée à la *Gazette rhénane*, à dater du 3 avril prochain. D'ici là, elle sera soumise à une double censure."

FRANCE.

L'Histoire du pape Léon XII, par M. le chevalier Artaud de Monter, vient de paraître. Nous rendrons compte prochainement de cette importante publication.

—M. Adalbert Inama, de l'ordre des Prémotrés d'Innsbruck, a passé quelque temps à Paris. Il s'est embarqué au Havre pour les Etats-Unis, où il étudiera les mœurs et l'état de la religion. Il se propose de fonder une maison de son ordre dans l'un des diocèses de ce vaste pays. Plusieurs membres de cet ordre n'attendent que l'appel qu'il leur fera pour se joindre à lui.

—M. l'abbé Maynard, préfet apostolique du Sénégal, que des motifs de santé ramènent momentanément en France, vient de débarquer à Marseille, après une traversée de 70 jours, au milieu de tempêtes.

BELGIQUE.

On lit dans le *Journal de Bruxelles* : " Les Dames belges n'ont pas voulu que l'œuvre de charité des fondateurs de la Compagnie belge de Colonisation restât incomplète ; elles s'occupent avec zèle de réunir tous les objets nécessaires à la célébration du culte à Santo-Thomas. Par les soins de la Compagnie, les membres de l'expédition qui va partir pour la colonie, seront pourvus de tout ce qui peut assurer leur bien-être et faciliter leurs travaux. Ils emporteront avec eux des maisons et des meubles, de sorte que dès leur débarquement ils seront établis convenablement. Mais les Dames belges, dont la piété active embrasse tant de bonnes œuvres, ont pensé qu'il ne suffisait pas de pourvoir aux besoins du corps ; elles veulent aussi qu'il soit satisfait aux besoins de l'âme, et que dès leur arrivée les hommes entreprenants qui, par leurs travaux, doivent faire honorer le nom belge dans le nouveau monde, puissent, dès leur arrivée, entendre le service divin dans un lieu convenable.

" A cet effet, elles se sont réunies dans le but de fournir, pour la chapelle de Santo-Thomas, qu'on construit en ce moment dans les ateliers de M. Vandermaelen, tous les objets nécessaires à la célébration du culte. La reine des Belges, qui, lorsqu'il s'agit d'une bonne œuvre, ne laisse jamais échapper l'occasion de donner l'exemple, a pris sous sa protection cette pieuse association dont la présidence a été confiée à Mme la comtesse Henri de Mérode. Nul doute que l'association, qui a pour but de fonder et de protéger la première église dans la colonie belge de Santo-Thomas, ne trouve en Belgique des sympathies et une coopération d'efforts pour lui faire atteindre son but.

—Nous avons plusieurs fois parlé de la société charitable de Saint-François-Regis, qui a pour but de faciliter le mariage civil et religieux des pauvres, et la légitimation de leurs enfants naturels. Cette société existait déjà à Bruxelles, à Anvers, à Gand, à Louvain et à Verviers. Elle vient d'être établie à Liège. Mgr. l'évêque de Liège a bien voulu consentir à être le protecteur de l'œuvre.

LOUISIANE.

PREMIERE COMMUNION ET CONFIRMATION.—Mardi dernier, seize jeunes orphelines, de l'Asile Catholique de la rue du Camp, ont eu le bonheur de participer pour la première fois à la Sainte Eucharistie. Une trentaine de jeunes personnes du dehors avaient été également préparées pour recevoir la même faveur. Toutes, ont reçu la Sainte Communion de la main de notre vénérable évêque, Mgr. Blanc, qui leur a ensuite administré le sacrement de confirmation. Cette touchante cérémonie a eu lieu dans la chapelle de l'Asile. Espérons que bientôt ces quartiers verront s'élever une église catholique, pour satisfaire aux besoins et aux vœux de la population catholique, si nombreuse dans le haut de la ville et à Lafayette.

L'Asile catholique des orphelines, dirigé par les Sœurs de charité, acquiert tous les jours de nouveaux droits à l'estime et à la bienveillance publiques. Ce précieux et magnifique établissement, dû surtout au zèle infatigable et désintéressé, et aux efforts, nous pourrions dire surhumains, de notre bon et charitable évêque, cet établissement contient maintenant de cent quarante à cent cinquante orphelines, dont une trentaine sont encore au berceau. Fondée par la charité, cette institution n'a point d'autre revenus que les aumônes et les dons des personnes bienfaisantes ; tout précaire qu'il peut paraître, ce revenu, nous en sommes sûrs, ne lui manquera jamais. (*Propagateur Catholique de la N. O.*)

NEUVAIN DE LA COMPASSION DE LA SAINTE-VIERGE.—Nous sommes heureux de constater l'empressement avec lequel cette dévotion est suivie. La neuvaïne se fait cette année dans presque toutes les églises de la ville, et partout les églises sont remplies d'une foule nombreuse et recueillie. Ce spectacle est bien consolant pour les cœurs fidèles, et doit nous donner pour l'avenir les plus heureuses espérances.—*Idem.*

ŒUVRE DE CHARITÉ POUR LES MALHEUREUX DE LA POINTE A PITRE.—Des rapports qui nous sont parvenus de plusieurs membres chargés de recueillir les souscriptions, pour cette œuvre si intéressante, sont tout-à-fait satisfaisants, et promettent les plus heureux résultats.

Les sympathies se manifestent partout en faveur des victimes du tremblement de terre de la Pointe-à-Pitre. Les campagnes répondent noblement à l'appel qui leur est fait par la Nouvelle-Orléans, et St. Martinville vient de donner la preuve qu'elle ne sera pas la dernière à participer à cette bonne œuvre. Dans un article éditorial ou sont retracés les souffrances des habitants de la Pointe-à-Pitre, l'éditeur du *CAROL* conclut ses réflexions par les remarques suivantes :

" Notre vénérable curé n'a pas voulu rester en arrière dans cette œuvre toute charitable ; on nous dit qu'il a proclamé deux quêtes, dont le produit doit être versé dans les mains du maire de la Pointe-à-Pitre ; ces quêtes auront lieu le Vendredi-Saint et le jour de Pâques ; nous espérons que les âmes vraiment

chrétiennes coopéreront avec notre révérend pasteur au soulagement de ces malheureux qui sont dans le dénuement le plus complet, et qui attendent beaucoup de nous. C'est donc avec joie que nous unissons notre voix à celle du bon M. Martin pour engager tous nos paroissiens indistinctement, à venir porter leur obole dans la main de Porphelein."—*Idem.*

PARTIE POLITIQUE, LITTÉRAIRE, ETC.

VARIÉTÉS.

ÉTUDES SUR LA BRETAGNE.

Aliénor, par M. Pitre-Chevalier.

Habités à vivre sous une forme de gouvernement qui réunit en un seul peuple les peuples différents dont se compose la France, la plupart de nos historiens semblaient avoir perdu l'intelligence du passé, lorsque s'éveilla une réaction intelligente contre cet oubli dédaigneux. A la voix de plusieurs de nos écrivains, toutes les provinces françaises qui jouissent d'une existence propre sentirent frémir en elles leur nationalité vivante : un cri d'émancipation s'éleva du nord au midi, et l'histoire put enregistrer une des plus importantes réformes dont elle a lieu de s'enorgueillir. Mais cette réforme, comme toutes celles qui ont de l'avenir, ne devait pas seulement s'arrêter à l'histoire, elle devait embrasser tout ce qui s'y rattache dans le domaine intellectuel. Ainsi, la poésie ne tarda pas à subir son influence : deux poètes des plus dignes de ce nom parmi nos contemporains, M. Brizeux en Bretagne, et en Provence M. Jasmin, dont la muse patoisante recevait l'an dernier, à Paris, des mains de l'auteur des *Récits épiques de nos Bretons*, la consécration de la gloire, vinrent se ranger sous les bannières de celui que M. de Châteaubriand appelle l'Homme de l'histoire. Ils surent, à l'exemple de leur guide, dégager du milieu des événements multipliés de la centralisation historique et faire jaillir le flot pur de l'individualité provinciale. Voici maintenant que le roman tend à s'emparer du même esprit. Un jeune écrivain, dont la Bretagne reconnaissante accueille les ouvrages avec une sympathie marquée, M. Pitre-Chevalier, est entré l'un des premiers dans cette voie nationale : il a entrepris une série de romans historiques, où il s'efforce de faire au Breton, en regard aux Français, la part que M. Thierry a faite aux populations indigènes que l'Angleterre s'est incorporées : il peint la lutte religieuse, politique, morale et territoriale de la Bretagne et de la France, depuis le moyen âge jusqu'à nos jours ; lutte acharnée sous Philippe de Valois, Charles V et Louis XI ; momentanément apaisée sous Charles VIII et Louis XII ; ranimée au temps de la Ligue par le génie ambitieux d'une duchesse du sang des anciens chefs bretons ; poursuivie par le patriotisme dans la conspiration de Cellamare, par la foi dans la chouannerie, et qui continue secrètement aujourd'hui entre la nationalité bretonne, vivant désormais par la langue, la croyance et les mœurs, et le progrès des lumières, véritable corruption progressive, qui mettrait le feu à la Bretagne, sous prétexte de l'éclairer.

Jeanne de Montfort et Michel Colomb, les deux premiers romans de la collection de l'auteur, nous montrent la Bretagne aux prises avec la France sous les murs d'Henbont, dans le conseil de Philippe VI, sur le tombeau de François II, sous le joug des lieutenants du roi, et aux états de Rennes, de Nantes et de Vannes. Le second ouvrage a, en outre, pour but de restituer aux Bretons la juste part qui leur revient dans l'art au moyen âge.

Aliénor, prieure de Lok-Maria, nous transporte sur un nouveau théâtre. Les populations armoricaines sont sous les armes : elles ont à défendre leur foi menacée par l'hérésie, et espèrent à la faveur des troubles de la France reconquérir leur indépendance engagée par Anne de Bretagne. Henri-le-Béarnais ouvre la scène, l'épée au poing ; Henri IV vient la fermer, l'épée de Nantes à la main ; entre ces deux apparitions, la Ligue passe avec ses quatre satellites : la guerre, la famine, la peste et les loupes, dernier fléau plus terrible encore que les trois autres. M. Pitre-Chevalier a personnifié la nationalité bretonne dans Morvanniel, noble partisan populaire dont Marie de Bretagne exploite les patriotiques instincts dans l'intérêt de son mari, le duc de Mercœur. La passion chevaleresque de ce chef, qui est catholique, pour Aliénor, fille du baron huguenot de Rastéfan, est l'âme d'une fable ingénieuse et intéressante : la manière dont elle se noue au moyen d'un usurier bas-breton, le pillageur ou chiffonnier Morin, caractère comique tracé de main de maître et saisissant de vérité, est neuve, originale et d'une gaieté du meilleur ton : c'est une nature à part de paysan armoricain que personne n'avait jamais songé à mettre en scène jusqu'ici ; personne aussi, selon nous, n'a tracé avec plus de bonheur le portrait réel des anciens seigneurs bretons : le baron du Liscoet en est le type.—On voit que l'auteur a mis à profit son récent voyage en Bretagne ; qu'il n'a épargné ni le temps ni les richesses, qu'il n'a point dessiné les lieux dont il parle de la portière d'une chaise-de-poste, comme tant de touristes affamés qui viennent chaque été s'abattre sur notre pays ; enfin, qu'il a voulu créer une œuvre de conscience et d'étude. Le succès d'*Aliénor* prouve qu'on peut, sans faire du scandale, sans manquer à la religion et aux mœurs, en se respectant soi-même et en respectant ses lecteurs, émouvoir et intéresser. Je ne puis mieux terminer, pour ce récit d'un trait le talent de M. Pitre-Chevalier, que de répéter le mot flatteur et juste d'une femme de goût et d'aspir : " C'est la plume d'un homme et le cœur d'un enfant."

INDE.—Nous avons extrait les articles suivants du dernier *Journal asiatique* de Londres. Un correspondant du journal le *Friend of India* dit : " L'habitude de l'ivrognerie se répand rapidement parmi les habitants indigènes de Calcutta. La pureté des familles les plus orthodoxes a été, durant ces dernières années, plus ou moins souillée par ce vice dégradant, qui gagne chaque jour du terrain. Un Indien qui ne boit pas de nos jours est généralement appelé un *posu* (une bête), un homme qui n'a aucune idée des plaisirs d'une vie civilisée. Les motifs qui ont porté les naturels à se permettre l'usage des liqueurs enivrantes ne sont pas les mêmes pour tous. Quelques-uns boivent pour leur santé, disent-ils ; d'autres par des motifs de religion, et le plus grand nombre pour jouir des plaisirs de l'ivresse.

—Un certain nombre de jeunes Indiens se sont réunis en société à Calcutta, dans l'intention de se soutenir et de s'encourager mutuellement contre les superstitions, les préjugés et les persécutions de leurs compatriotes, et dans l'intention d'inventer les meilleurs plans pour résister à la funeste influence des castes, et pour introduire des réformes et des améliorations dans leur conduite privée et publique, autant que cela sera praticable, de renoncer à la foi et au culte de leurs ancêtres, et finalement pour adopter une forme de culte et de prières plus conformes à leur état actuel de progrès en connaissances et en civilisation.

ENCORE UN MEURTRE.—On nous apprend que 2 marchands d'huîtres, dont l'un, vieillard connu sous le nom de Père Jean, et l'autre jeune encore et dont nous ignorons le nom, eurent ensemble une dispute en remontant le bayou Lafourche. Le sujet de leur querelle semblait avoir été oublié, lorsque, arrivés près de l'habitation de M. Blanchard, dans la paroisse Assomption, le vieux se ravisa et voulut de nouveau provoquer son adversaire. Celui-ci refusa à plusieurs reprises de répondre aux provocations du vieillard, qui, exaspéré du refus du malheureux jeune homme, lui plongea dans le corps un long couteau, qu'il avait à ses côtés. Le jeune homme est mort, le meurtrier n'a pu être arrêté.—(*Ann. des planteurs de Donaksonville.*)

UN ORDRE DU JOUR.—Nous trouvons dans la *Gazette des planteurs* de Plaquemine du 25 courant, l'ordre du jour suivant qui mérite, ce nous semble, d'être cité textuellement. Cet ordre du jour est publié éditorialement.

COMPAGNIE C.—Ayant été nommé commandant de " l'armée " de Plaquemine, nous désirons particulièrement voir notre compagnie l'emporter sur tout autre corps du régiment, le jour de la revue. Camarades ! soyons tous punctuels, à cette brillante occasion ! Nettoyons tous les fusils dans Plaquemine, faisons notre toilette avec goût et trouvons-nous à la place de réunion à 10 heures A. M. précises. Des arrangements seront faits afin que l'armée du village puisse prendre sa place dans les rangs de bataille du régiment, dans une condition fraîche et vigoureuse.

P. S. Il ne sera pas permis de substituer des cannes de maïs aux fusils, ni de fumer dans les rangs. Le sergent Fenn voudra bien voir à ces choses, et se rendre actif en rassemblant les hommes appartenant à l'armée.

AMENDE DU GENERAL JACKSON.—La chambre des représentants a consacré une bonne partie de la séance d'hier à discuter certaines résolutions émanées du Sénat, lesquelles recommandent au Congrès le remboursement de l'amende imposée au général Jackson par le juge Hall et déclarent que l'état de la Louisiane est résolu à payer le montant de cette amende, intérêt et principal, dans le cas où le Congrès ne le ferait pas. Ces résolutions, telles qu'elles étaient venues du Sénat, jetaient un blâme indirect sur la mémoire du juge Hall. The whigs déclarèrent qu'ils étaient prêts à voter des résolutions en faveur du remboursement, mais à la condition expresse que ces résolutions ne contiendraient pas la moindre censure directe ou indirecte, sur la conduite d'un fonctionnaire dont la mémoire a été respectée jusqu'à ce jour ; ils tirent en effet leur promesse, et ne se dédirent à voter que les résolutions qu'après qu'elles eurent reçu un amendement conforme à leurs vœux. Quant aux locofocos, les quatre cinquièmes d'entre eux se montrèrent tout disposés à faire disparaître les expressions dont le sens aurait pu jeter quelque ombre sur le patriotisme et l'intégrité du juge Hall.—(*Abeille de la N.-O.*)

LE GENERAL WOLL.—Un journal de la Nouvelle-Orléans donne les extraits suivants d'une lettre de cet officier français maintenant au service du Mexique :

" Mon expédition, écrit le général, a été comme vous le savez, couronnée du plus grand succès, et si le gouvernement n'a rien de plus à me rappeler, comme il le fit, par crainte de troubles intérieurs que faisaient prévoir les dispositions hostiles du Congrès, m'eût envoyé des renforts, je puis vous assurer, sans vanité, que les Texiens, si fiers du basard de San Jacinto, auraient souffert de plus fortes déroutes et reçu d'autres leçons, que d-puis longtemps je leur ai promises et que je ne désespère pas de leur donner quelque jour.

" Le gouvernement m'a décerné une croix d'honneur et un crachat pour ma dernière expédition au Texas ; cette distinction du crachat n'a été accordée jusqu'à présent qu'au général Santa-Anna et à moi. J'avoue qu'elle flatte mon amour-propre. Elle m'oblige plus que jamais à sacrifier ma vie au service d'une patrie adoptive qui m'a comblé de bienfaits et d'honneurs, bien supérieurs sans doute à mon mérite et aux services que j'ai été assez heureux pour lui rendre. En outre j'ai été nommé général en chef de l'armée du Nord ; et bien que j'aie refusé plusieurs fois ce commandement qui me paraît au-dessus de ma capacité, bien que le général Bravo m'ait annoncé que ma démission était acceptée, je viens de recevoir par courrier extraordinaire l'ordre formel de rester à mon poste. Cet ordre est conçu dans des termes si honorifiques et si flatteurs, qu'il ne me reste plus qu'à obéir et à déployer tout ce que la nature m'a donné de facultés physiques et morales, pour ne pas rester au-dessous de ce qu'espèrent de moi la nation et le gouvernement. Qui sait si j'y réussirai ?"

EXECUTION DE TRICOTI.

L'exécution de ce malheureux convaincu du crime d'incendie, a eu lieu vendredi à midi, devant une foule immense, et qui avait apporté à ce sanglant spectacle la même physionomie qu'il apportait dans une fête.

Le patient était mort moralement, la peur donnait à tous ses membres un tremblement convulsif, et c'était à peine s'il lui restait la force d'articuler quelques mots de supplications. Il a protesté de son innocence jusqu'à son dernier moment. Un accident a arrêté l'exécution pendant quelques instants et prolongé les souffrances du malheureux. Au moment où il gravissait l'échelle fatale, soutenu par son confesseur et le bourreau, l'échelle a cédé sous leurs pieds, et tous trois ont été précipités du haut de l'échafaud sur les pavés de la place. La chute n'a pour-

tant occasionné aucun accident. Un mouvement d'horreur s'est répandu en presque toute l'assemblée, qui souffrait de la longueur du supplice, mais, sous le dirai-je, quelques hommes présents, ont osé faire entendre des éclats de rire, insultant ainsi à la dernière agonie du patient. C'est quelque chose d'horrible.

Une minute après, la sinistre trappe est tombée, et les mouvements convulsifs du corps ont, pendant dix minutes encore, témoigné de son existence et de ses souffrances.

Je ne puis achever sans ajouter quelques mots.

Le bourreau, personnage inconnu *pro tempore*, s'était couvert la figure de saur, pour déguiser ses traits, et empêcher la foule de le reconnaître. Ce sont là de ces mascarades qui devraient être prohibées par la loi. Certes, nous mettrons la loi en vigueur, il faut qu'il se trouve des hommes qui acceptent pareille mission, mais quand on devient bourreau, et surtout qu'on le devient moyennant une somme de cinquante piastres, quand surtout l'on a prétention pour ce sinistre honneur, il faut en accepter toutes les conséquences, se montrer figure découverte, et ne pas se travestir ainsi, comme par une journée de carnaval. Ayez donc au moins le courage de votre infamie. Nous engageons donc le shérif de la cour criminelle, dont nous connaissons la générosité et les bons sentiments, de ne plus souffrir pareil abus. Il trouvera toujours des employés qui, sur l'appât d'une pareille somme, braveront les regards du public : la classe des vagabonds lui en fournira bon nombre. — (La Langue, journal de la N.-Orléans.)

ANNONCES NOUVELLES.

Moulin à louer à la *Jeune Lorette*.
Souscription pour démentions.—Corporation.
Synode nommé à F. X. Robitaille, *failli*.
Maison à louer à la *Rivière La Loup* (en bas).
Assemblée des créanciers de Frs. Normand, *pière, failli*.

ENCANS.

Vente d'immeubles de la *faillite* d'Alexandre Dubé.
Fonds de marchandises sèches—rue St. Pierre.
Charbon—Dupont & Co.
Fonds de magasin—G. Turner.

DEMEUREMENTS.—Ceux de nos Abonnés qui déménagent au premier mail prochain, sont priés d'en donner avis à ce Bureau.

QUEBEC :
LUNDI 24 AVRIL 1843.

La maille de l'Ouest, d'hier, n'est arrivée qu'à 10 h. hier au soir et celle d'aujourd'hui n'était pas arrivée à l'heure où nous avons mis sous presse.

Il n'y a pas encore de nouvelles de l'arrivée du paquebot de Liverpool du 4 avril.

Il est entré dans ce port samedi deux autres bâtiments, le navire *William*, capitaine Row, et la barque *Pleades*, capitaine Dodd. L'un parti de Portsmouth et l'autre de Londres le 20 mars, 4 jours avant le départ du *Great Britain*.

Le paquebot *South America*, parti de Londres le 7 mars, et le paquebot *Louis Philippe*, parti du Havre le 8, sont arrivés à New York. Les nouvelles qu'ils ont apportées datent de seize jours avant le départ du *Great Britain*, arrivé ici mardi dernier.

INCENDIE SOUTERRAIN.—Nous lisons dans un journal qu'un feu souterrain existe depuis plusieurs semaines dans le comté de Putnam (Indiana) et s'est étendu sous un espace de plusieurs acres. Le bois a commencé à tomber dans toutes les directions sur le district qui couvre le feu. Dans les endroits où la terre s'est affaissée, il est resté des ouvertures par où il s'échappe constamment de la fumée. On fait différentes conjectures sur la cause de ce phénomène : la plus raisonnable paraît être que le feu aura été mis par quelque accident, peut-être par le fluide électrique, à une veine de charbon de terre, qui existe en abondance dans cette région.

Le ministre GUIZOT a remporté un triomphe éclatant sur les diverses oppositions coalisées, dans la question des fonds secrets, dont le résultat était pour lui une question de vie ou de mort. Après une lutte animée de quatre jours, le vote de non-conviction dans le ministère a été rejeté par la chambre à une majorité de 45 voix. C'est un des triomphes les plus éclatants qui aient été remportés par aucun des ministères qui se sont succédé en France depuis 1830.

ADMISSION PRIVILEGEE DES BLE'S ET FARINES DU CANADA EN ANGLETERRE.—BLE BLANC DE BERTHER.

Le Canada est un pays essentiellement agricole, et l'agriculture a toujours été et sera toujours le premier élément de sa richesse et de sa prospérité. Dans un mémoire sur le Canada écrit en 1736, lorsque la population de la colonie s'élevait à peine à 40,000 âmes, l'auteur, que l'on croit être l'intendant Hocquet, dit : « La principale culture est celle du blé ; le pays en fournit non seulement pour la subsistance de ses habitants, mais encore pour un commerce à l'île-Royale et aux îles ; dans les bonnes années il sort de la colonie 80,000 minots de blé en farine et biscuits. » Si cette culture eût donc suivi depuis cent et quelques années les progrès de la population, le Canada devrait aujourd'hui non seulement produire assez de blé pour la subsistance de ses propres habitants, mais en fournir encore un surplus de deux à trois millions de minots au commerce.

Malheureusement, depuis quelque temps, plusieurs causes ont découragé la culture du blé dans ce pays, et le Bas-Canada n'en produit plus même assez pour sa propre consommation. La principale cause de découragement est le ver ou la larve de la mouche hessoise, qui dévore le grain dans l'épi, avant qu'il vienne à maturité. Depuis nombre d'années les ravages de cet insecte ont été tels, que dans plusieurs des localités où il sortait le plus de blé froment, on a, de désespoir, renoncé à en semer, pour y substituer d'autres cultures. Il est à craindre que la mouche ne nous quitte jamais, tant qu'on s'occupe du blé comme on le fait de quatre mois, qui avant de venir à maturité lui donne le temps d'élever, et que, par suite, la culture du blé, qui faisait autrefois la principale richesse du pays, et pour laquelle l'Angleterre nous offre aujourd'hui un encouragement enviable par nos voisins, ne soit entièrement abandonnée.

Une des parties de la province qui ont été le plus maltraitées par le fléau qui nous afflige, est le comté ou district de Berthier. Ce district était essentiellement un district à blé, s'en est plus ressenti que d'autres dont le blé n'était pas l'unique ressource. Pendant plusieurs années de suite on a essayé de tous les expédients, mais sans succès : récoltes annuelles, de nouvelles espérances, récoltes, approvisionnement des années précédentes. Mais heureusement la nature des localités d'où la culture du blé avait fait consommer une sorte de blé de trois mois, nommé *blé blanc*. Cette variété se cultivait principalement dans les lies situées entre Berthier, au nord du fleuve, et Saint-François au sud. On le semait après que les eaux du nord étaient descendues, ordinairement dans la première semaine de juin, lorsqu'il est trop tard pour tout autre blé.

Hé bien ! depuis quatre ans on n'en a presque pas semé dans tout le district de Berthier, d'autre que ce blé blanc de trois mois ; et lorsqu'il a été mis en terre dans les premiers jours de juin, il a constamment échappé aux ravages de la mouche. De cette manière les habitants du district de Berthier, non-seulement se sont procurés assez de blé de semence pour eux-mêmes, mais ont pu, depuis deux ans, en fournir une certaine quantité à d'autres districts. Ce fait n'était pas assez connu du reste de la province, et l'on doit savoir gré à l'honorable représentant de Berthier de l'avoir signalé par la voie de la presse. Nous sentons la dit force et la vérité des paroles de M. ARMISTROU lorsqu'il dans une lettre qu'il nous a fait l'honneur de nous écrire a dit : « Rien ne me fait plus de peine que de voir nos habitants porter le blé blanc au moulin, tandis qu'il est si nécessaire de le conserver pour la semence, jusqu'à ce que nous soyons devenus, pour ainsi dire, complètement rétrogrades quant au blé. » C'est presque un crime à nos yeux que de le permettre.

L'expérience de Berthier a mis hors de doute qu'il existe un moyen de bannir la mouche à blé du pays sans

recourir à l'expédient qui a été proposé de suspendre entièrement cette culture pendant un certain nombre d'années ; puisqu'il est constaté qu'entre l'avantage, si précieux pour certaines localités, de mériter au bout de trois mois, le blé blanc, semé dans les six à huit premiers jours de juin, échappe entièrement aux ravages de cette plaie du Canada. Ce serait donc un bien pour toute la province, et un très-grand, si l'on pouvait se procurer une quantité suffisante de ce blé pour être semé au lieu de tout autre.

Il est vrai que le blé blanc n'est pas aussi profitable que le blé commun de quatre mois ; mais, pour nous servir encore des paroles de M. ARMISTROU : « Bannissons d'abord la mouche ; nous pourrions alors revenir à notre blé de quatre mois. »

Pour montrer de quelle importance peut devenir la culture du blé dans ce pays, par suite des mesures appropriées comme devant être adoptées par le gouvernement anglais, nous traduisons l'article suivant qui a paru dans un numéro récent d'un journal de Londres dévoué spécialement aux intérêts des colonies, *The Colonial Gazette* :

BONNES NOUVELLES POUR LE CANADA, ET POUR L'ANGLETERRE AUSSI.

« Les documents relatifs au commerce des blés avec le Canada, que nous avons imprimés côte à côte la semaine dernière, laissent douter si le gouvernement de Sa Majesté voulait s'en tenir à la législation dans son état actuel sur cette matière, ou proposer au parlement d'y apporter une modification d'après laquelle les blés et farines importés du Canada seraient admis sur les marchés du Royaume-Uni sans payer de droits. Ce doute est maintenant dissipé. Par une décade de lord STANLEY à sir CHARLES BAILEY, du 1er février 1843 (déposée sur le bureau de la chambre des communes le 16, en réponse à une adresse de la veille demandant communication de certains papiers), l'intention du gouvernement est manifestée d'une manière suffisante. Lord Stanley ne fait pas encore un tel, une déclaration explicite et positive de cette intention ; mais cette décade, qui est sa deuxième sur le même sujet, d'autant moins ambiguë que l'autre, que lorsqu'il a été en regard des circonstances plus nombreuses du public actuel, et de l'intérêt que cette question a excitée dans le public, elle indique réellement avec assez de clarté la marche que le gouvernement de sir ROBERT PEEL se propose de suivre.

Le ministre des colonies ne parle nullement de désavouer l'acte « réservé » du parlement canadien (celui qui impose un droit sur le blé des Etats-Unis), quoiqu'il dise au gouvernement du Canada que « la période dans laquelle le plaisir de Sa Majesté devrait être énoncé, passe rapidement. » Il rappelle au gouverneur que lorsque celui-ci transmet la copie de l'acte, il manifesta l'intention de fournir au gouvernement de Sa Majesté un exposé des motifs de la mesure avec telles informations nécessaires qui pourraient aider à en former une opinion. Ensuite, attribuant à la maladie de sir Charles Bagot la non-réception de cet exposé et de ces informations, il suggère que tout le sujet devrait être soumis au conseil exécutif du Canada pour avoir ses observations ; et enfin, sans exprimer aucune opinion lui-même sur aucune partie du sujet, il appelle leur attention « particulièrement » sur les moyens de prévenir les fraudes qui pourraient se pratiquer à la faveur de la clause de l'acte canadien qui excepte du droit les blés étrangers importés dans la province pour l'usage des pêcheries. Ici donc le gouvernement exécutif du Canada est invité à maintenir l'interprétation de la décade de lord Stanley du 2 mars 1842, que nous avons proposée la semaine dernière. Il est bien certain que ce gouvernement acceptera avec joie une invitation si agréable, et remplira avec zèle le rôle qui lui est assigné. Vers le milieu du mois prochain, donc, on au plus tard en avril, le gouvernement de sir Robert PEEL aura tous les matériaux nécessaires pour servir de base à une proposition au parlement d'abolir le droit sur les blés et farines venant du Canada ou par la voie du Canada. Que cette mesure importante sera proposée au parlement par le gouvernement peu après Pâques, c'est ce dont il ne saurait maintenant avoir le moindre doute. Le produit de la récolte de cette année en Canada sera librement admis sur le marché britannique, et les blés ou farines venant des Etats-Unis par le Canada pourront y entrer avant Noël en payant un droit au taux fixe de 3 schellings les huit boisseaux (*quarter*) de blé. Nous pouvons maintenant regarder tout cela comme aussi assuré que l'existence du gouvernement de sir Robert Peel durant la session actuelle du parlement.

Ce changement apporté à notre législation sur la matière ne pourra qu'opérer des merveilles pour le Canada. Les facultés productives de cette colonie n'ont jamais été mises à l'épreuve. Le droit, joint aux fluctuations des prix sur le marché britannique, a jusqu'ici empêché les colons de profiter des grands avantages à leur portée. Lorsque la taxe aura été abolie, et plus encore lorsque (ce qui n'est pas une chose improbable comme on le verra tout-à-l'heure) la fixation des prix sur le marché d'Angleterre sera assurée par la facilité des importations d'Amérique, les colons auront tous les motifs non seulement pour étendre la culture du blé, mais pour établir systématiquement la conversion du blé en farine au moyen de la puissance hydraulique illimitée que fournissent le St-Laurent et ses tributaires. Alors il n'est pas probable qu'importe de blé d'Amérique en Angleterre des farines seules traverser l'Atlantique. Quand la manufacture de farine du Canada aura reçu toutes les améliorations dont elle est susceptible, et que la farine aura entièrement remplacé le blé comme objet d'exportation de la colonie, le coût du produit rendu sur le marché britannique sera diminué, sans aucune diminution de profit, de manière à permettre, une demande continuellement croissante au prix plus bas, à proportion de l'accroissement de la population dans ce pays. Ces prévisions sont familières à l'esprit des habitants du Canada profondément intéressés dans la question. Nous pouvons donc nous attendre, comme un résultat immédiat de la législation proposée de sir Robert Peel, que les colons se mettront vigoureusement à l'œuvre pour étendre la culture du blé et pour améliorer leurs procédés de mouture. La plus grande amélioration possible de leur navigation intérieure, ou de leurs moyens de transport de l'intérieur à l'Océan, est déjà en progrès. Dans deux ou trois ans, peut-être, il sera élevé en Canada une agriculture, une fabrication de farine et un commerce de transport beaucoup plus que suffisants pour compenser la perte de son commerce de bois. Les capitaux pour ces nouvelles industries seront inévitablement tirés de la Grande-Bretagne au moyen d'avances sur les produits à venir, et la demande de bras additionnels donnera lieu à une émigration tendue. Le commerce libre et la colonisation, comme nous le disions la semaine dernière, s'élèveront mutuellement à donner en partage au Canada un degré de prospérité dont il n'a jamais joui encore.

Mais quant au commerce intérieur de transport et à la fabrication de la farine, le blé pour le Canada ne se bornera pas là. Beaucoup de recherches et de méditations sur ce sujet nous ont amenés à croire qu'un droit de 3 schellings les huit boisseaux sur le blé américain n'empêchera pas que ce blé ne soit importé en Canada pour y être converti en farine pour le marché britannique.

Si ce droit fixe très-médiocre n'élève pas le prix trop haut pour le marché britannique, le seul effet en sera d'établir une espèce de prime en faveur du blé du Canada. Dans ce cas, les profits du producteur canadien, seront de trois schellings les huit boisseaux supérieurs à ceux du producteur américain ; et les colons gagneront, en outre, de l'emploi pour les capitaux et le travail à transporter et à convertir en farine le blé américain. Il y a cependant un effet, non du droit sur le blé américain, mais de sa réduction à trois schellings, taux fixe qui mérite une attention particulière. La capacité des états américains qui confinent à la partie supérieure du Canada, pour produire du blé, est, pour ainsi dire, illimitée ; la combe dans la péninsule canadienne entre le lac Erie et le lac Huron, la quantité est toujours grande, la qualité excellente, et la récolte assurée. Il suit de là, en supposant ces avantages naturels suffisants, quant au coût de la farine rendue sur le marché, pour contrebalancer le droit fixe de trois schellings, que les moyens de fournir à la demande continuellement croissante du marché britannique seraient toujours proportionnés à la demande elle-même. Donc la stabilité de la fourniture et du prix. Le marché britannique ne dépend pas du Canada, seul, mais pouvant recevoir un approvisionnement, à un droit fixe très-médiocre, des fertiles régions qui confinent au Canada, serait exempt de ces fluctuations de prix qui sont le plus grand découragement à la production. Les Canadiens ne devraient pas seulement être satisfaits de l'espèce de prime qui leur est accordée comme agriculteurs, comme vignerons et comme menuisiers, mais se réjouir d'une disposition qui promet de la stabilité à leur marché. Leur avenir est des plus brillants.

Voilà pour la colonie. Quant au récapitulé que l'accroissement rapide de la production du blé au Canada, ainsi que dans les Etats qui l'avoisinent, doit dépendre essentiellement de l'émigration du Royaume-Uni ; que les capitaux employés dans cette production doivent être fournis par ce royaume et lui rapporter de bons profits ; que les fermiers, les vignerons, les menuisiers, avec les autres classes qui dépendent d'eux, ne nous feront pas présent de la farine, mais nous la vendront pour les produits des manufactures de Birmingham, de Manchester, de Leeds et de Sheffield ; lorsqu'on verra par cet aperçu pratique combien le champ pour le placement des capitaux britanniques et pour l'emploi du travail britannique s'est agrandi tant à l'extérieur que dans l'intérieur au moyen de la colonisation des déserts de l'Amérique, nous pouvons espérer que certains avantages plus du commerce libre, d'un côté, et de la colonisation, de l'autre, seront disposés à coopérer dans un but commun. Une solution heureuse de ce que M. Carlyle a appelé « la question de la condition de l'Angleterre ne peut se trouver que dans l'alliance du commerce libre et de la colonisation. »

Depuis la date de l'article ci-dessus, lord Stanley a fait à M. Labouchère l'importante déclaration que, dans l'intention du gouvernement, aucune distinction ne serait faite entre les farines provenant de blé canadien et celles de blé américain, transformé en farine dans l'intérieur du Canada.

JAMAÏQUE.—NOUS AVONS DES NOUVELLES DE CETTE ÎLE DU 14 MARS, PAR LA VOIE DE NEW-YORK.

Une autre secousse de tremblement de terre a été sentie à Kingston le 11 mars, et puis une autre le 13.

Une vive émotion avait été produite en cette ville par un bruit qu'on disait fondé sur une lettre particulière de Savannah-la-Mar, d'après lequel dans une de ces récentes convulsions de la nature, l'île des Caraïbes aurait disparu. La comète fut observée à Kingston dans la soirée du 10 mars. Le noyau se trouvait près de l'étoile *eta* dans la constellation de la Baleine ; la queue s'étendait à travers la constellation de l'Éridan jusqu'à celle du Chien ; la traînée lumineuse occupait un espace d'environ 47 degrés, et par conséquent plus d'un quart de l'hémisphère.

Les vaisseaux de guerre suivants étaient dans le port de Kingston : *Illustrator*, 73 canons, capitaine Erskine, portant le pavillon du vice-amiral sir Charles Adam, *Laum*, 72, commandant Parry, portant celui du commodore Byng ; *Warspite*, 50, capitaine lord John Hay ; *Figue*, 36, honorable Montague Stoford ; *Spanton*, sir W. Dickson ; *Pelle*, 5, commandant Montrose Aron, (vapeur), 2, lieutenant Byng ; *Phot*, 16, commandant Houston ; *Grifon*, 3, lieutenant Jenkins.

On dit que le *Warspite* avait reçu l'ordre de se rendre aux Etats-Unis pour transporter en Angleterre sir Charles Bagot et sa famille.

Par un arrivage encore plus récent, une maison de commerce de cette ville a reçu une lettre de la Jamaïque du 21 mars, qui dit que le *Warspite* devint à mettre à la voile dans quelques jours pour New-York. La même lettre annonce que le président Boyer avec sa famille, était arrivé à la Jamaïque sur la frégate *Seyla*.

CHINE.—Le fait, que le feu a été mis d'abord au drapeau anglais qui était devant la Compagnie Anglaise, dit le *Canton Press*, et, cet autre fait, que la populace a veillé à ce que le feu ne s'étendît pas au-delà des factoreries britanniques, prouve que la rage populaire était uniquement dirigée contre les Anglais et leurs propriétés, et il est heureux que le temps ait été si beau et si calme, car s'il y avait eu le moindre vent, on ne peut douter que l'incendie, qui n'a détruit que trois factoreries, aurait détruit les dix autres et causé des désastres énormes. La perte la plus sensible a été celle d'environ 350,000 piastres d'espèces pillées par la populace. On dit que quelques uns des coupables ont été punis sur-le-champ, et que leurs têtes ont été exposées comme un exemple. Mais comme, par une coïncidence bizarre, se trouve que le nombre des têtes exposées est le même que celui des cinq Chinois trouvés tués devant les factoreries, on suppose que ces têtes de ces cinq cadavres sont les mêmes que celles exposées par l'autorité, et ce soupçon ne paraît pas mal fondé, car l'excitation de la populace était si grande et le pouvoir des autorités si faible, qu'elles ne se seraient point hasardées à faire un acte de justice aussi énergique. La veille, un bateau fin volier avait déjà été dépêché de Canton vers sir Henry Pottinger qui se trouvait à Hong-Kong ; mais, chose singulière, les croiseurs chinois ne le laissent point descendre la rivière, et le message, auquel la dépêche avait été confiée avec promesse de 49 piastres s'il la remettait fidèlement à son adresse, revint à Canton en un deux jours, après, et cela que sa lettre avait été saisie par les Mandarins.

« On ne saurait douter, continue le même journal qu'il existe dans le peuple une rançune profonde de la victoire des Anglais, et qu'on y attribue la défaite des Chinois à la vénalité et à l'incapacité de leurs officiers, ce qui n'est pas sans justesse. Nous ne pouvons qu'avec peine croire, après la sévère leçon qui leur a été donnée, que le gouvernement impérial et les ministres d'état désirent plonger de nouveau leur pays dans les horreurs de la guerre en violant le dernier traité. Cependant les nouvelles reçues de Canton, démontrent presque que les premières protestations pacifiques du gouvernement de Pékin ont été aussi fausses qu'elles l'étaient durant le mémorable échange de notes qui eut lieu entre le commissaire impérial Keshen et le capitaine Elliot, et que, depuis le départ de nos forces du territoire septentrional, la cour chinoise peut se flatter qu'une seconde lutte lui réussirait mieux que la première. Une circonstance, qui autorise à supposer que le gouvernement chinois n'a pas l'intention de remplir avec honneur les conditions du traité, c'est la nouvelle qu'Eleop, le commissaire impérial, attendu à Canton pour terminer certains arrangements de détails, aurait reçu l'ordre de revenir sur ses pas, lorsqu'il n'était plus qu'à quelques journées de Canton. Si ce fait se confirme, il est probable qu'une nouvelle campagne deviendra nécessaire. »

Une correspondance américaine raconte d'une manière beaucoup plus complète que ne l'ont fait les journaux de Canton, les diverses scènes du drame sanglant dont cette ville a été le théâtre, dans la journée du 7 décembre.

« Canton, 16 décembre 1842.

« Je suis arrivé à Canton le 24 novembre, et n'ai été présenté à presque tous les négociants Hong, que j'ai trouvés dans une grande alarme par suite du danger où ils sont de voir leur monopole abolir par le traité de paix anglo-chinois. M. et Mme Parker étaient arrivés quelques jours avant moi. L'apparition de Mme Parker à Canton a produit une vive fermentation de curiosité. Elle a d'abord pris grand soin de ne pas s'exposer aux regards publics plus qu'il n'était absolument nécessaire. Ses sorties se bornaient à une petite promenade, le soir, dans le quartier américain. Plusieurs négociants, cependant, qui connaissent le peuple de cette ville, trouvaient fort imprudent le séjour de Mme Parker. Mais bientôt arriva M. Isaacson, la femme d'un capitaine anglais, et les deux dames, l'une et l'autre fort hardies, purent dans leur réunion un tel courage qu'elles se décidèrent non seulement à demeurer dans la ville, mais même à entreprendre les excursions les plus audacieuses pour satisfaire la curiosité qu'elles éprouvaient d'étudier les mœurs de ce peuple mystérieux, de contempler les merveilles de cette grande cité. Leurs premières courses se firent sans accident, et elles en donnèrent, par correspondance, des récits si attrayants à quelques amis qui, plus timides, s'étaient arrêtés aux factoreries, que bientôt il leur arriva deux compagnes. Leur audace augmentant avec leur nombre, elles s'échappèrent des chaînes à porter qui leur servaient de prisons ambulantes, pour aller parcourir à pied les rues et les places publiques. C'en était trop ! à l'étonnement de la populace succédèrent bientôt un mécontentement, une irritation dont les symptômes devinrent chaque jour plus menaçants. Le 6 décembre, Mmes Parker et Isaacson ayant traversé la rivière, en compagnie de plusieurs messieurs, pour aller visiter un temple dans l'île de Honam, une foule nombreuse se porta à l'endroit du débarquement et manifesta des dispositions si malveillantes, que les promeneuses et leurs chevaliers jugèrent prudent, cette fois, de battre en retraite, ce qu'ils firent en se jetant précipitamment dans leurs canots qui s'éloignèrent à force de rames sous une grêle de pierres.

« Dans la matinée du 7, un rassemblement considérable se porta vers le quartier américain ; quelques matelots Lascares, pris d'ivresse, se querellèrent avec les Chinois. Les deux dames, curieuses sans doute d'assister à une de ces orgies populaires, s'aventurèrent seules au milieu de la place publique. A 2 heures, tout était tranquille, et je quittai Canton pour aller voir le temple d'Honam. Comme la veille, il y avait là une cohue de très-mauvais apparences, qui paraissait disposée à me faire un vilain accueil, mais il suffit à mon interprète de prononcer le nom de *Fankee* (Américain), pour nous faire ouvrir un libre passage jusqu'au temple. Là, nous fumes reçus avec toutes les grotesques démonstrations de la courtoisie chinoise, par les prêtres du lieu qui nous firent visiter dans tous ses détails ce vaste édifice et qui, après nous avoir tout fait voir, même les échafauds sacrés, que l'on tient d'ordinaire à l'abri des regards profanes, nous convièrent à un repas frugal, composé de fruits, de confitures et de thé.

« Il était quatre heures de l'après-midi quand je rentrai à Canton. L'émeute avait beaucoup grossi et pris un aspect fort alarmant. Elle avait même commencé l'attaque en essayant de renverser la clôture en bois qui entourait, du côté de la rivière, le jardin de la compagnie des marchands Hong. A six heures, les émeutiers réussirent à envahir le jardin et se précipitèrent vers les factoreries anglaises. Leur premier acte, en y arrivant, fut de mettre le feu au drapeau anglais qui flottait sur l'un des bâtiments. Alors commença le pillage des immenses magasins de la compagnie, qui furent ensuite incendiés. Tout près de là se trouvait l'établissement occupé par MM. A. Heard et Cie (Américains), dans les coffres desquels se trouvait une forte somme d'argent (de \$400 à \$500,000) appartenant en grande partie à une maison anglaise engagée dans le commerce de l'opium. M. A. Heard, son fils et M. Diswell résolurent de défendre jusqu'à la dernière extrémité ce précieux dépôt, qu'il leur était impossible d'emporter, placés qu'ils étaient au centre de l'émeute. Ils espéraient que leur nationalité américaine les sauverait, mais on savait qu'ils n'étaient guère que les agents de maisons anglaises, et d'ailleurs la foule prenait trop de goût au pillage pour s'arrêter, par politesse internationale, devant un trésor dont les meneurs connaissaient l'existence. La maison fut attaquée, envahie ; mais Heard et ses deux compagnons armés de fusils, firent si bonne résistance qu'ils forcèrent les assaillants à reculer. Mais il leur fallut bientôt fuir eux-mêmes devant un autre ennemi contre lequel leur bravoure était impuissante, devant l'incendie qui se propagea jusqu'à eux.

« Pendant ce temps, la populace, attirée par la leur incendiaire, accourait de toutes parts sur le théâtre de l'émeute, et on entendait mille voix furieuses pousser les cris de : « *mort aux Hong* (Anglais) ! *mort aux Fanqui* (démocrates étrangers) ! » Bientôt la maison de MM. Wetmore et Cie, où je me trouvais, fut enveloppée ; nous n'étions armés que de quelques pistolets et des Chinois nous engagèrent à demeurer tranquilles, parce que si nous nous hasardions à sortir nous serions infailliblement massacrés. Nous sortîmes, cependant, et on nous ouvrit un libre passage aussi longtemps que l'on nous reconnut pour des Américains. Mais tout-à-coup un des rentiers fut arrêté avec un cri de *Hongmo ! Fanqui !* qui retentirent aussitôt avec une telle colère autour de nous, que, n'osant pas continuer notre marche, nous fumes à la hâte retirés vers la maison que nous avions quittée, et dans laquelle nous nous attendions à chaque instant à voir pénétrer l'incendie qui faisait d'effrayants ravages en face de nous. Heureusement, le vent du nord chassait les flammes dans la direction de la rivière. Nous primes la résolution, dans le cas où nous serions attaqués, de faire bonne résistance. Tous les livres et papiers importants de M. Wetmore furent distribués entre nous pour être emportés ; quant aux espèces, nous les portâmes à côté du puits profond où il nous faudrait prendre la fuite. Nos dispositions ainsi faites, nous établies des communications avec nos voisins, au moyen d'échelles jetées d'une croisée à l'autre, mais la plupart des maisons étaient désertes. Le consul américain et les familles Russell et Traot, et beaucoup d'autres s'étaient échappés, déguisés en Chinois, grâce à la protection d'un mandarin ; mais il paraît que cette retraite ne s'est pas opérée sans de très-grands dangers, et qu'ils ont eu plus d'une fois regret de l'avoir entreprise. Ils sont cependant arrivés sains et saufs à Whampoa. Quant à Mmes Parker et Isaacson, elles avaient trouvé asyle, avec leurs maris et quelques amis, dans la maison d'un négociant chinois très influent qui leur avait ensuite donné les moyens de se rendre à Whampoa.

« Après nous être comptés, au nombre de 8 ou 10, nous retournâmes chacun à notre poste, pour suivre les progrès de l'incendie et de l'émeute. Rien de nouveau ne se passa jusqu'à 3 heures du matin, et quelques-uns de nous purent prendre un peu de sommeil. Lorsque le jour vint enfin éclairer les événements dont les ténèbres augmentaient l'horreur, nous vîmes tous les établissements de la compagnie anglaise envahie par la populace qui encombrait aussi les avenues des factoreries américaines et hollandaises, mais sans faire mine de vouloir les attaquer.

« Pendant la nuit, quelques mandarins s'étaient portés sur le lieu du désastre, mais avec des forces très insuffisantes, qui avaient été bientôt dispersées. Ils avaient fait aussi avancer des pompes, mais ils n'essayèrent pas de les manœuvrer, et on les entendit déclarer qu'ils ne chercheraient à arrêter l'incendie que dans le cas où il se propagerait en dehors du cercle des factoreries anglaises.

« Cependant le spectacle devenait de plus en plus effrayant, le danger augmentait toujours. Le vent ayant un peu tourné au nord-est, poussait les flammes sur les factoreries américaines, et la destruction prochaine de notre asyle nous paraissait inévitable. Dans la nuit, nous avions vainement essayé de trouver un message pour faire demander du secours à Whampoa ; et c'était peut-être un grand bonheur pour nous de n'avoir pas réussi, car les forces que l'on aurait pu envoyer à notre assistance auraient été impuissantes et n'auraient fait que soulever contre nous la fureur de la populace. Le matin de bonne heure, les autorités chinoises firent de nouveau leur apparition, mais furent encore repoussées. Tout-à-coup, nous aperçûmes un pauvre diable de matelot américain, perdu au milieu de la foule, et se servant si habilement de ses armes que l'on faisait un large cercle autour de lui ; sa position ne nous en paraissait pas moins désespérée ; mais bientôt nous vîmes apparaître un second matelot, puis un troisième, et après eux les capitaines Faulk, Sumner, Loud et Lockwood, qui venaient de débarquer avec leurs équipages, au nombre de 25, tous armés jusqu'aux dents. Le capitaine Loud resta à la garde des embarcations avec quelques matelots, et les autres se dirigèrent bravement vers les factoreries américaines.

« Il est impossible de dire tout ce qu'il avait fallu de dévouement et de courage à ces 25 hommes pour se hasarder dans une aussi audacieuse entreprise, pour essayer d'arriver jusqu'à leurs compatriotes en remontant à force de rames, sur une distance de quatre milles, la rivière encombrée de chaloupe chinoises, et puis pour s'ouvrir un passage au milieu de la cohue furieuse de cette populace. Lorsque ces braves furent arrivés jusqu'à nous, il fut immédiatement décidé que nous essaierions d'arriver à leurs embarcations ; et notre retraite, cette fois, s'opéra non seulement sans danger, mais aux cris amis de *Fankees !* poussés par le peuple qui ouvrait ses rangs devant nous. En arrivant au fleuve, nous trouvâmes le capitaine Loud entouré par un rassemblement menaçant contre lequel il faisait d'ailleurs très-bonne contenance. Le succès nous ayant donné confiance, nous marchâmes droit à ce rassemblement qui recula devant nous, sans qu'il nous fût besoin d'user de nos armes. C'était un étrange spectacle que de voir tous ces misérables passer instantanément de la colère la plus féroce à la frayeur la plus grotesque, et se prosterner la face contre terre aussitôt que nous levions de leur côté le canon de nos pistolets. Si peu que nous fussions rassurés nous-mêmes, nous fumes plus d'une fois pris des plus bruyants accès de rire.

« Une fois maîtres de la place, il fut tenu un conseil dans lequel nous décidâmes que tous les papiers et autres objets précieux que nous avions apportés seraient mis dans les embarcations, mais que nous resterions à terre pour attendre les événements, espérant qu'il nous arriverait des renforts assez considérables pour nous mettre à même de rentrer dans les factoreries et les protéger contre le pillage ; nous comptons principalement sur les équipages des navires anglais qui se trouvaient à Whampoa et à bord desquels il y avait plusieurs centaines d'hommes, mais ils se firent bien long-temps attendre.

« Notre position, bien que fort dangereuse, n'en était pas moins des plus amusantes. Rien n'était curieux comme le spectacle que nous avions sous les yeux. Les Chinois étaient beaucoup plus occupés à se voler les uns

les autres qu'à piller les factoreries. A mesure qu'il en sortait un des magasins, une foule d'autres se précipitait sur lui, et lui arrachait sa proie qui passait ainsi successivement de mains en mains. Une de ces scènes nous fit beaucoup rire. Un des pillards avait réussi à atteindre le rivage et à jeter dans un canot une somme considérable d'argent. Il mettait déjà les rames en mouvement, heureux d'avoir échappé à la foule qui le poursuivait, lorsque tout-à-coup il se vit entouré par un grand nombre d'autres canots. Il fut attaqué, saisi, et plongé dans l'eau à diverses reprises, jusqu'à ce qu'il livrait lui-même la prise de son vol à ces nouveaux voleurs.

« Après midi, notre troupe s'augmenta considérablement, grâce à l'arrivée de quelques embarcations américaines et anglaises, venues de Whampoa. M. Heard, accompagné de 4 ou 5 hommes bien armés alla débarquer en face de sa factorerie, qu'il trouva envahie par la populace qui se partageait le trésor considérable dont j'ai déjà parlé. M. Heard tira en l'air un coup de fusil au bruit duquel tous les lâches voleurs prirent la fuite, laissant près de \$200,000 sur les \$50,000 qui se trouvaient dans la caisse de M. Heard.

« A 4 heures, les autorités firent une troisième apparition, et cette fois avec une force considérable devant laquelle se dispersa l'émeute dont l'œuvre de destruction et de pillage était d'ailleurs accomplie. La plupart des étrangers se rendirent à Whampoa ; mais je restai avec M. Wetmore et quelques autres pour voir ce qui se passerait la nuit. Nous avions avec nous 45 hommes de nos équipages.

« Tout fut calme. Le 9 au matin apparut le steamer anglais *Prosperine*, ayant à bord sir Hugh Gough, qui eut une entrevue avec les autorités chinoises, desquelles il reçut les plus larmoyantes protestations sur la douleur qu'elles éprouvaient des désordres qui avaient eue la veille. Il reçut l'assurance qu'il serait immédiatement fait droit à toutes les justes demandes d'indemnités qui leur seraient adressées en faveur des victimes de l'émeute, dont les fauteurs seraient d'ailleurs sévèrement punis. Sir Hugh Gough n'a pas de pouvoirs suffisants pour passer outre à une pareille négociation, et il s'est hâté d'envoyer une dépêche à sir Henry Pottinger, qui se trouve à Hong-Kong, pour l'informer des événements et lui demander des instructions. Mais le message anglais a été arrêté par les croiseurs chinois, et forcé de rebrousser chemin en laissant sa dépêche au pouvoir de ceux-ci.

« Jusqu'ici, nous sommes sans nouvelles du quartier-général anglais, et nous nous perdons en conjectures sur les mesures qui seront adoptées par sir Henry Pottinger, mesures qui peuvent entraîner le renouvellement de la guerre. »

Un autre bâtiment arrivé à New-York a apporté des nouvelles de Canton encore plus récentes de dix jours, mais qui n'annoncent aucun fait nouveau. Le plénipotentiaire et les négociants anglais étaient en désaccord au sujet des causes auxquelles il fallait attribuer l'émeute du 7 décembre. Le plénipotentiaire cherchait à disculper ces autorités chinoises.

HAÏTI.—Les pièces officielles suivantes, que nous empruntons aux journaux de la Nouvelle-Orléans, proviennent de la présidence BOYER, avant de partir pour l'exil, à voulu se mettre en règle avec la république, et faire de la grandeur à sa manière.

MAISON NATIONALE DU PORT-AU-PRINCE, le 14 mars 1843, au 40me.

Message au secrétaire d'Etat.

Citoyen secrétaire d'Etat,

Le comité permanent du Sénat à l'honneur de vous expédier sous le couvert du présent message, l'extrait de son procès-verbal de ce jour, accompagnant copie d'un message du président d'Haïti adressé au Sénat sous la date d'hier, et vous invite, conformément à l'article 147 de la Constitution, à vous charger du pouvoir exécutif et à donner aussi publicité au dit message.

« L'honneur de vous saluer avec la plus haute considération,

Le président du comité, (Signé) BAZELAIS.

Extrait du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité du Sénat du 14 mars 1843.

Le comité du Sénat réuni ce jour à la Maison Nationale, reçoit un message du président d'Haïti, sous la date d'hier, ainsi conçu :

« Citoyens Sénateurs, vingt-cinq années se sont écoulées depuis que j'ai été appelé à remplacer l'illustre fondateur de la République, que la mort venait d'enlever à la patrie. Durant cette période de temps, des événements mémorables se sont accomplis ; dans toutes les circonstances je me suis efforcé de remplir les vœux de l'immortel Pétion, que mieux que personne j'étais en position de connaître ; ainsi j'ai été assez heureux de voir successivement disparaître du sol la guerre civile et les divisions de territoire qui fesaient du peuple haïtien une nation sans force, sans unité. J'ai pu ensuite voir reconnaître solennellement sa souveraineté nationale garantie par des traités, dont la foi publique garantissait l'exécution. — Les efforts de mon administration ont constamment tendu vers un système de sage économie des deniers publics ; en ce moment la situation du trésor public offre la preuve de ma constante sollicitude : environ un million de piastres y est placé en réserve ; d'autres fonds sont en outre déposés à la caisse des dépôts et consignations à Paris, pour le compte de la République. De récents événements, que je ne dois pas qualifier ici, ayant amené pour moi des déceptions auxquelles je ne devais pas m'attendre, je crois qu'il est de ma dignité, comme de mon devoir envers la patrie, de donner dans cette circonstance une preuve de mon abnégation personnelle, en abdiquant solennellement le pouvoir dont j'ai été revêtu. — En me condamnant en outre à un ostracisme volontaire, je veux ôter toute chance à la guerre civile, tout prétexte à la malveillance. Je ne forme plus qu'un vœu, c'est qu'Haïti soit aussi heureuse que mon cœur l'a toujours désiré. (Signé) BOYER.

Voici les bases du gouvernement provisoire établi par les insurgés : —

1° Il sera proclamé un gouvernement provisoire, composé des notabilités, tant dans la magistrature que dans l'armée.

2° Le gouvernement provisoire constitué, l'autorité du sénat et de la chambre des représentants des communes, ainsi que celle du pouvoir exécutif, cesseront.

3° Le gouvernement provisoire aura tout le pouvoir nécessaire pour le maintien de l'ordre et de la tranquillité. Il réorganiserait la garde nationale, dont les officiers seront nommés par la voie de l'élection. Il disposera de la force armée, des emplois, du trésor de l'état, etc., etc.

4° Sa principale, son essentielle, sa première mission, sera de convoquer et de former des assemblées électORALES, afin de faire nommer, par la voie du double vote, les membres qui doivent composer l'Assemblée constituante. Ces membres se réuniront dans la capitale, et ils préparent, discuteront et arrêteront les divers articles d'une nouvelle constitution. Le gouvernement provisoire fera tous arrêtés relatifs à la tenue et aux autres détails des assemblées électORALES.

Néanmoins, on désire généralement de voir envoyer, à l'Assemblée constituante, un membre par chaque commune, deux par chef-lieu d'arrondissement, six par chef-lieu de département, et douze pour la capitale. L'Assemblée constituante ne doit pas être trop, ni trop peu nombreuse.

5° La volonté, le besoin, la condition essentielle du bonheur de la nation haïtienne, c'est d'avoir une constitution des plus démocratiques, qui proclame hautement le grand principe de la souveraineté du peuple, et celui de l'élection temporaire dans les fonctions publiques.

6° Le gouvernement provisoire aura donc la déclaration jusqu'à la réunion de l'Assemblée constituante. Cependant, ses fonctions dureront jusqu'à la nomination du pouvoir exécutif ;

voient envahi et incendié trois usines, et entraînant...
BRESIL.—M. Ellis, envoyé extraordinaire du gouverne-
ment britannique, n'ayant pas réussi à négocier un
nouveau traité de commerce avec le gouvernement bré-
silien, était, aux dernières dates, sur le point de s'en
retourner. Les finances du Brésil sont dans un embarras
alarmant et les anciens ministres ayant résigné, leurs
successeurs se querellent entre eux; cependant on com-
pte beaucoup sur le mariage du jeune empereur et sur ce-
lui du prince de Joinville avec la sœur du premier, pour
rétablir la concorde dans le ministère et le pays.

MONTEVIDEO.—Il a été reçu à Boston des nouvelles
de Montevideo du 3 février. La veille, un décret
légal avait conféré au président Rivera les
pleins pouvoirs de dictateur. Celui-ci avait immé-
diatement réorganisé son cabinet. Rivera devait
aller se mettre à la tête de l'armée, laissant au gé-
néral Paz le commandement de la capitale. Un corps
de 5,000 hommes de cavalerie s'était porté au devant
de l'armée brésilo-argentine qui n'était plus qu'à
quinze lieues de Montevideo. Un autre corps de
3,000 hommes avait pris une autre direction pour
aller attaquer l'ennemi sur ses derrières. Partout
sur leur passage les envahisseurs contraignaient les
habitants, même ceux d'origine étrangère, à porter
les couleurs de Buenos-Ayres comme marque de
leur dépendance.

Dans la matinée du 2 février, le brick de guerre
buenos-ayrien *San Martin* se jeta sur des rochers en
vue de Montevideo. Les navires étrangers qui se
trouvaient en rade lui envoyèrent des embarcations,
et réussirent à sauver l'équipage; mais il leur fallut
essuyer le feu de la goélette montevidéenne *Neuf
Juillet*. On pensait que le *San Martin* serait com-
plètement perdu.

LA SAISON.—Hier 23 avril, jour de la Quasimodo, était
le jour fixé définitivement par le prophète Miller pour la
fin du monde; les saints, vêtus de leurs robes d'ascen-
sion, attendaient sous leurs tentes ou sur les toits, que
la comète vint les enlever en embrasant la terre, et l'im-
mense quantité de neige tombée depuis quelque temps
devait se convertir en huile pour aider à la conflagration.
Nous ne savons ce qui en a été ailleurs, mais c'est de
l'eau assez froide que nous avons eue ici, au lieu de feu
et d'huile bouillante: il a plu durant toute la journée
d'hier, la nuit et la matinée d'aujourd'hui.

Ce qui restait du pont de glace au-dessus de cette
ville est parti samedi; mais il a été refoulé vis-à-vis de
la ville, où les glaces ont de nouveau formé un pont, qui
est resté stationnaire depuis samedi soir, excepté qu'il
s'est déplacé d'environ un arpent hier après-midi. On y
passe aujourd'hui à pied. Les deux vaisseaux arrivés
samedi de Londres se trouvent pris dans ces glaces.

La débâcle s'est opérée samedi sur la rivière Etchemin
ou Chaudière; les glaces ont entraîné dans leur descente
beaucoup de bois de construction, mais nous n'avons pas
appris d'une manière certaine qu'elles aient causé d'au-
tres dommages. Le pont de glace vis-à-vis de la Chau-
dière, sur lequel on avait passé encore samedi, s'est mis
en mouvement le même jour.

Les bateaux à manège, qui avaient recommencé leur
service, ont dû l'interrompre de nouveau.
La rivière Richelieu est libre depuis jeudi matin; les
glaces sont descendues avec force, mais sans causer de
dommages. A cette date la glace du lac Saint-Pierre
était encore ferme, et l'on passait dessus.

Nous lisons dans la *Minerve* de jeudi:
La glace du fleuve, après avoir refoulé devant la ville
avant-hier, est restée stationnaire depuis. On traverse
à pied aujourd'hui devant Longueuil; on a aussi traversé
hier à l'île Perrot, à pied sur la glace. Le temps est
toujours froid et désagréable.

Le même journal donne les détails suivants sur les ac-
cidents causés par la débâcle de la rivière Châteauguay,
dont nous avons déjà fait mention:
Inondation.—Désastre à Châteauguay.

Dimanche dernier vers deux ou trois heures du matin,
les habitants des deux rives de la rivière de Châteauguay,
au-dessus du pont, furent éveillés par le bruit de la déba-
cle et par l'eau qui gagna bientôt leurs maisons.—La gla-
ce s'était amoncelée le long des piliers du pont et avait
complètement barré le passage de l'eau. L'élément se
répandit sur les terres, poussant de larges glaçons qui dé-
truisirent plusieurs maisons et plusieurs granges. Tous
les bestiaux se trouvèrent à la nage, surtout dans les pla-
ces basses, et un grand nombre de moutons surtout furent
submergés. Quant aux habitants, ceux dont les demeures
avaient été épargnées, se réfugièrent dans les étages
supérieurs, et ceux dont les maisons étaient détruites,
cherchèrent un refuge dans les habitations qui étaient de-
meurées intactes.

Il serait difficile de tracer le tableau de cette scène de
désolation. Qu'on se figure une multitude d'hommes, de
femmes et d'enfants, à demi vêtus, dans une saison encore
rigoureuse, et à une heure avancée de la nuit, cherchant à
se soustraire à l'élément qui envahissait leurs demeures
avec une rapidité prodigieuse; d'autres qui voyaient ses
hauteurs ou dans les bâtisses que la glace paraissait vou-
loir égarner.

Mais les dignes du pont ne purent longtemps contenir
cette masse d'eau et de glaçons amoncelés. Elles se rom-
pirent bientôt, et laissant un libre cours au torrent, l'eau
reprit son cours ordinaire, entraînant tous les débris de
bâtisses qui avaient été démolies et les corps mutilés des
bestiaux qui avaient péri dans l'inondation.

On estime les dommages causés en cette occasion à plu-
sieurs centaines de louis. Nous sommes cependant heu-
reux d'ajouter que personne n'a perdu la vie dans cette
terrible catastrophe.

Nous tenons ces détails d'une personne qui est passée à
Châteauguay lundi, et qui a été témoin oculaire des rava-
ges causés en cette occasion par l'eau et par les glaces.
(*Minerve*.)

Le service du chemin de fer du Saint-Laurent au lac
Champlain est repris; mais d'après les derniers avis de
Burlington et de Champlain, la glace du lac était encore
très-ferme, et l'on n'attend pas de bateau à vapeur à
Saint-Jean avant le 1er mai. Sur l'HUDSON, la naviga-
tion est ouverte de New-York à Albany.

LA GLACE.—Toutes les communications sont inter-
ceptées entre le sud et le nord à cause du mauvais état des
glaces, cependant la débâcle se fait toujours attendre.
Le temps s'est tenu froid et humide depuis mardi; tous les
signes du printemps ont été suspendus; nous n'avons plus
entendu chanter le rossignol ni voir voltiger la rapide hiron-
delle.

A l'heure où nous écrivons (5 h. du soir), la débâcle a
commencé à s'opérer depuis Laprairie à la ville. Mal-
heureusement le lac St. Pierre et la *clief*, à Québec, tien-
nent toujours bon.—(*Aurore de jeudi*.)

Nous apprenons que la locomotive entre St.-Jean et
Laprairie a fait son premier voyage avant-hier, mais nous
ne savons pas s'il continuera de voyager d'ici que la *PRIN-
CESS VICTORIA* commence la traversée entre cette ville et
Laprairie.—(*Idem*.)

COUR D'APPEL.
SESSION D'AVRIL.
La cour s'est ouverte à l'heure ordinaire, jeudi dernier
(le premier jour). Les membres suivants étaient présen-
ts:
L'honorable juge en chef sir James Stuart, baronnet,
Juge Bowen,
Paret,
Beland,
L. Paret.

La cour est en nombre compétent pour les causes de
Montréal, mais ne l'est pas pour celles de Québec; il
n'est pas improbable cependant qu'il arrive d'autres
membres du tribunal.
Toutes les commissions nécessaires ont été reçues,

Voici la liste des
CAUSES INSCRITES POUR ETRE ENTENDUES.
DE MONTRÉAL, TROIS-RIVIÈRES ET SAINT-FRANÇOIS.
DISTRIC. NO. PARTIES. AVOCATS.
Montréal. 88. Donegany vs Donegany. Meredith, O.
(Stuart).
T. Rivières. 26. Perkins vs Hart. McTavish, Aylwin.
Montréal. 29. Berthelot vs McIntosh. Judah (ex parte).
St. Frs. 19. Gilman vs Thompson. Black, Aylwin.
Montréal. 75. Hall vs Bradbury. O. Stuart.
do 18. Burnaby vs Cameron. Hy. Stuart.
do 3. Griffard vs Moreau et al. Meredith, Duval.
do 48. Henderson vs Mulholland et al. DeBligny.
do 59. L'Espérance vs Mercere. Black, Judah.
do 59. L'Espérance vs Mercere. Judah, Caron.

DISTRIC. DE QUÉBEC.
PARTIES. AVOCATS.
54. Tessier vs Petticlerc. Aylwin, Caron.
55. Derousselle vs Latouche. Deguise, Belleau.
40. Mabeux vs Jobin. Aylwin, Ross, Panet et
8. Hart et al. vs Bateau. Lelièvre et Angers,
[Baquet et Abern].

Voici quels seront à-peu-près les arrangements des
bateaux à vapeur pendant la saison qui approche:
Le Montréal..... capitaine J. D. ARMSTRONG,
Lord Sydney..... " C. L. ARMSTRONG,
Queen..... " J. ROACHE,
North America..... " J. B. ARMSTRONG,
St. George..... " J. BOYD,
Canada..... " I. GRIGNIER,
Alliance..... " J. MERRITT,
Charlevoix..... " J. RYAN.

Les trois premiers formeront une ligne journalière et
partiront alternativement.
Les trois suivants seront employés à remorquer; cinq
berges seront attachées à chacun d'eux. Les deux der-
niers courront en opposition aux trois premiers. Le tarif
des passages n'a pas encore fixé.

CORPORATION MUNICIPALE DE QUÉBEC.
SEANCE SPECIALE DU CONSEIL.
Samedi, 22 avril 1843.

Tous les membres, à l'exception du conseiller
Rousseau, sont présents.

Son Honneur le Maire n'a aucune information ni
aucun papier à soumettre au conseil.

L'échevin Glackemeyer, secondé par le conseiller
Méthot, propose, et il est
Résolu.—Qu'il soit une instruction au comité des
réglements de préparer des instructions pour les coti-
seurs, et aussi de surveiller la préparation des livres de
cotisation.

L'échevin Glackemeyer s'étend au long sur la ma-
nière dont les procès et débats de ce conseil sont
publiés dans les journaux de cette ville. Il prétend
que ces rapports sont très incorrects et souvent faux,
et pour prouver ses assertions, il donne lecture d'un
rapport du *Mercury* de ce soir, où il est dit que le
conseil a adopté unanimement l'ordonnance du départe-
ment du feu, tandis que sur deux items de cette
ordonnance il a fallu le double vote du Maire pour
les emporter dans l'affirmative.

Le conseiller Connolly concourt avec le savant
échevin et cite aussi un rapport dans un des Nos.
du *Mercury* où il prétend que son discours et celui
de l'échevin Massue ont été complètement dénigrés.
Quelques autres membres font alors quelques re-
marques, et l'échevin Glackemeyer, secondé par le
conseiller Plamondon, propose, et il est
Résolu.—Qu'il soit nommé un comité de cinq
membres pour s'enquérir de la manière dont les dé-
bats et les procès de ce conseil de ville ont été pu-
bliés et par qui, avec instruction de faire rapport de
ses opinions sur le tout et sur les moyens d'obtenir
que le tout soit plus correctement rapporté à l'avenir.

Les conseillers Lloyd, McLeod et Wilson votent
contre cette motion.

Le comité est alors nommé et se trouve composé
des échevins Glackemeyer,
Massue,
Simpson,
Cary,
Connolly.

Les ordres du jour sont alors appelés et le conseil
prend en considération le

18^e RAPPORT DU COMITÉ DE POLICE,
lequel est adopté comme suit, savoir:
1^o Que la corporation doit établir une police.
2^o Que cette police doit être composée de 1 chef,
3 constables et 25 hommes.
3^o Que M. Russell doit être le chef de cette po-
lice.
4^o Que son salaire doit être de £200 par année.
5^o Que le salaire des 3 constables doit être de
3s. 6d. par jour, et celui des hommes de 2s. 6d. par
jour.
6^o Que l'habillement soit fourni à cette police
comme ci-devant.
7^o Qu'il doit y avoir deux stations de police
(violons), une à la Haute-Ville et l'autre à la Basse-
Ville, et que le comité de police prenne des arrange-
ments en conséquence.
8^o Que le comité de police soit autorisé à engager
les hommes de police.
9^o Que le comité de police soit autorisé à faire des
réglements pour le gouvernement de la dite police,
dont il fera rapport au conseil.
10^o Que Son Honneur le Maire soit autorisé à
entrer en communication avec le surintendant de
police pour le prier d'assister avec des hommes de
police, suivant l'ordonnance, les chef, constables et
hommes nommés par la corporation.

Le conseiller Connolly, secondé par l'échevin
Prendergast, propose alors, et il est
Résolu.—Qu'il soit donné instruction au comité de
police de s'enquérir si une station de police ne serait
pas plus convenablement placée dans le quartier
Champlain que dans le quartier St. Pierre.

Les résolutions établissant une police en cette
ville sont alors renvoyées au comité des réglements
pour en faire une ordonnance (*Bye-law*), et
Le conseil s'ajourne.

La Soirée de Messieurs les membres de l'Institut des
Artisans a eu lieu Mercredi dernier et avait réuni plus
de monde que nous n'en voyons jamais dans la salle du
théâtre. M. le maire qui présidait ouvrit la séance par
un discours parfaitement adapté à la circonstance, écouté
avec la plus grande attention et accueilli par de vifs
applaudissements. D'autres discours sur divers sujets furent
aussi prononcés par des membres de l'Institut, Messieurs les
Drs. RACEY et J. C. FISHER, Messieurs WESTON, RUT-
VEN, GROSS et AUBIN.

Il serait trop long de citer en détail les nombreux ob-
jets qui composaient l'exposition; nous mentionnerons
seulement ceux qui nous ont frappé le plus à cause de leur
origine locale. Au premier rang nous placerons les ta-
bleaux de quelques-uns des artistes de notre ville, Messieurs
Légaré, Plamondon et Thieckle dont les productions tapissaient
les parois de la salle et que le public a pu voir
déjà dans leurs ateliers.

Une machine à vapeur faisant mouvoir une machine à
raboter le fer, à dénicher les roues, percer et couper des
vis, construite par M. Mackenzie.

Deux jolies fontaines de compression faites par M. Le-
moine, propres à former l'ornement agréable d'un dessert,
d'un salon, etc.

Un modèle de couchette dont les pièces s'assemblent
sans vis, et qui peuvent en cas d'incendie le démonter dans
un instant.

Une cause ou *le dé-dé* triquée par M. Vallières,
de cette ville; ce meuble pour l'élegance et le fini peut
rivaliser avec ce que l'Europe produit de mieux; nous en
avons vu un d'un Gautéil venant de l'établissement
de M. Drum.

Un échantillon de sucre d'érable blanc et cristallisé, fait
à Sherbrooke.

Un échantillon d'amidon fabriqué à la Pointe-Lévi et
qui que les consommateurs déclarent être supérieur à celui
qui vient d'Europe, surtout lorsque pour le vendre avan-
tageusement le manufacturier se trouve obligé d'y mettre
l'étiquette de Londres.

Un modèle de pont élané et sans piliers.
Une machine fort simple à scier des douves de quarts
avec la courbe nécessaire.

Des portraits daguerrétypés par M. Wise.
Un grand nombre de pièces de papiers peints pour tapis-
serie, provenant de la papeterie de Jacques-Cartier.

Mais ce qui mérite surtout une attention particulière sont
des imitations peintes de bois polis et vernis. Les imita-
tions de racine d'érable, de bois de rose, d'acajou etc., etc.
peuvent délier l'examen le plus minutieux; nous ne croyons
pas que cette partie de l'art du peintre puisse être por-
tée à une plus haute perfection. Le nom de cet artiste
est, nous croyons, M. McKay, de Québec.

Deux presses typographiques et une lithographique
fonctionnent durant la soirée; près d'elles on avait placé
un véritable monument du journalisme en Canada, la
première presse importée dans le pays et sur laquelle fut
frappé le premier numéro de la Gazette de Québec.

Nous ne pensons que cette soirée sera le précurseur d'une
série d'autres expositions ou un plus grand nombre d'in-
dustriels pourront prendre part. Nous ne parlons pas des
raffraîchissements, partie de la soirée que les directeurs
auraient mieux fait de retrancher vu l'impossibilité de faire
régner l'ordre par une foule aussi fantasque.
(*Le Fantastique*.)

LES DEUX GOUVERNEURS.—Le public apprendra sans
doute avec plaisir la double nouvelle que Sir Charles
Bagot est assez bien pour se promener en voiture tous
les jours, et que Son Excellence Sir Charles Metcalfe
doit venir à Montréal le 4 du mois prochain. Le
bonheur du peuple serait de les y garder tous les
deux; Dieu veuille au moins que ce vœu se réalise
quant à Sir Charles Metcalfe. Ces bonnes nouvelles
nous ont été communiquées par un Monsieur de cette
ville des mieux à portée d'acquiescer les plus sûres in-
formations.—(*Aurore*.)

EFFET DE LA TAXE SUR LES BILLARDS.—Le billard
de feu M. Provendier, qui avait été vendu £30,
il n'y a pas bien long-temps, a été adjugé aujourd'hui
pour la somme modique de 23 schellings.—(*Minerve*)

PORT DE QUÉBEC.
ARRIVAGES.
22 avril.

Navire William, 20 mars de Portsmouth, à Pemberton,
lest.
Barque Pleiades, Dodd, 20 mars de Londres, à or re,
lest.

NOUVELLES MARIAGES.
Le capitaine ROWE du navire *William* rapporte avoir
vu une grande quantité de glaces dans le golfe il a mis;
plusieurs jours à les passer.

Il est arrivé plusieurs goélettes d'en-bas.
La goélette *Prinrose*, appartenant à M. Benjamin
Dionne de Kakouna, est arrivée samedi dernier de cette
place; c'est la première goélette qui soit arrivée ce prin-
temps de si bas dans le fleuve.

MARIÉS.
A la Pointe-Lévi, le 24 du présent, le Capitaine Théod-
ore Frossy, à Darse Marie Anne Chabot, veuve de feu
Sieur Michel Roy, ci-devant marchand de cette ville.

DÉCÈS.
A Dartmouth (Nouvelle-Ecosse) le 5 du mois dernier,
Paul Labarre, vénérable octogénaire, chef de la tribu
indienne des Micmacs.

Le 15 du courant, J.-Bte. Norbert Odilon, âgé de 9
ans, le 19 Anna Maria Charlotte, âgée de 6 ans, tous
deux enfants de feu sieur J.-B. Marcoux, ci-devant mar-
chand de cette ville.

A Montréal, le 17, Lawrence Kidd, écuyer, âgé de
63 ans.

Au même lieu, le 16, Anne Kearney, épouse de Rt.
Mackay, écuyer, avocat, âgée de 22 ans.

Au même lieu, mardi matin, Dame Marie-Anne Ra-
cine, épouse de M. George Labbé, âgée de 22 ans.
Elle laisse un époux et trois enfants en bas âge et plu-
sieurs parents et amis pour déplorer sa perte prématurée.

A St. Athanase, dernièrement, Dame Marie Reine
Picard, veuve de Jean Baptiste Vincelle, âgée de
quatre-vingt-seize ans.

CORPORATION DE QUÉBEC.
EXTRAIT des Minutes des Délibérations du
Conseil de Ville, à une assemblée du dit Conseil
tenue le 7 avril 1843:

RÉSOLU.—Qu'il soit créé des Fonds pour acquiescer
certaines dettes dues par la Corporation, Son Honneur
le Maire soit, et il est par le présent, autorisé à
émettre des Bons (debentures) au montant de DIX
MILLE LIVRES courant, comme il suit:

£2000 rachetables au 1er janvier 1844.
£2000 " " 1er janvier 1845.
£2000 " " 1er janvier 1846.
£2000 " " 1er janvier 1847.
£2000 " " 1er janvier 1848.

Les intérêts sur les dits Bons payables par semestre,
bureau du Trésorier de la Cité, le 1er janvier et le 1er
juillet de chaque année; £500 des Bons devant être
en sommes de cent livres courant chacune, et £2000
en sommes de cinquante livres courant chacune.

HÔTEL DE VILLE, Québec, 22 avril 1843.
ON FAIT SAVOIR par le présent qu'on ré-
cevra, d'ici au 8 mai prochain, les demandes des
personnes qui désireraient prendre aucune partie des
Bons susdits.

Les demandes devront être adressées au "Maire de
Québec," et spécifier le nombre qu'on désire prendre,
de quel montant et pour quelle année.
Par ordre du Maire,
(Signé) GEO. FUTVOYE,
Greffier de la Cité.

BUREAU D'ASSURANCE DU CANADA.
Québec, 14 avril 1843.
AVIS est par le présent donné que l'élection
annuelle des Directeurs de la Compagnie d'Assu-
rance du Canada contre le Feu, aura lieu au Bureau de
la compagnie, LUNDI, le 1^{er} MAI prochain: le Ballo-
tage aura à deux heures de l'après-midi.

Par ordre,
DANIEL McCALLUM,
Secrétaire.

BUREAU DE MÉDECINE DE QUÉBEC.
HOTEL-DIEU, le 4 Avril 1843.
LA première Assemblée Trimestrielle, pour
l'examen des Candidats à l'étude ou à la Pratique
de la médecine, aura lieu MARDI le DEUX de
MAI prochain, à DEUX heures de l'après-midi.

Les Candidats sont requis de transmettre leurs docu-
ments au Secrétaire, au moins trois jours avant l'exa-
men.
Québec, 7 avril 1843.
J. Z. NAULT,
Secrétaire.

ON aurait besoin pour le 1^{er} mai, près de
Pégase de St. Michel, d'un MAITRE D'ECOLE
bien recommandé et instruit dans les deux langues.
S'adresser au curé de St. Michel.
St. Michel, 8 Avril 1843.

VENTES PAR ENCAN.
Sera vendu sans réserve, MARDI prochain, le 25 du
courant, au magasin ci-devant occupé par F. X.
BARREAU, rue St. Pierre:—

TOUT le fonds de son magasin, consistant en
hardes faites et marchandises de tous genres.
La vente commencera à UNE heure.
Conditions de la vente, argent comptant.
Québec, 24 avril 1843.

Seront vendus MARDI prochain le 25 du courant aux
chambres d'encaissement, sous le
Pour le compte des intéressés:—

TROIS boucauts de sucre raffiné partiellement
endommagé.—ET—
240 boîtes rasin moussé en grappes
30 sacs sel de table
90 do. biscuit
50 quarts fèves de 4 pouces à 8 pouces
100 barils peinture
100 do. zain de fonte
30 quarts de noir à souliers de Warren, en pinte et
chopene.—AUSI—
100 quarts goudron minéral.

La vente à DEUX heures.
DUPONT & Co.
Québec, 19 avril 1843.

VENTE DE MEUBLES.
MARDI le 25 avril courant, à la demeure de M. L.
BALLINGALL, rue Saint Jean.

CONSISTANT en une quantité de meubles
presque neufs, parmi lesquels se trouvent les sui-
vants:

une Bibliothèque en Acajou
un Ward Robe " do
un Sofa " do
Table à Loo et à Sophas, Poés doubles et simples,
Lits et Couvertures, et une grande variété d'autres
articles.

La vente à 1 heure P. M.
Par ordre des Syndics,
(Conditions Complètes) G. D. BALZARETTI,
Aussi—à 4 heures précises, le Loyer de la maison,
magasin, etc., etc., sans réserve.
Québec 11 avril 1843.

CHARBON DE NEW-CASTLE.
Seront vendus MERCREDI prochain le 26 du courant,
à ONZE heures du matin sur le quai de REYNAR,
en lots à la commodité des acheteurs:—

DEUX CENT QUATRE-VINGT-HUIT
Châtrons de charbon, de New-Castle du bord du
William, Hanington, maintenant sur le quai de Rey-
nar.

—AUSI—
200 Châtrons de Charbon à grille de New-Castle
du bord du "Hopewell" maintenant sur le quai de
Martin.

Ces charbons ont été nettoyés (*screened*) et sont de la
meilleure qualité.
DUPONT & CO.
Québec, 24 avril 1843.

VENTE DU SOIR.
DE LIVRES ANGLAIS, PAPIER A ECRIRE,
etc. etc.
Seront vendus JEUDI prochain, le 27 du courant, aux
chambres d'encaissement du sousigné, positivement sans
réserve:

UNE grande collection de livres anglais.
AUSI
Gyrovres, papier à lettres, encre, plumes, etc.
Les Catalogues seront prêts la veille de la vente.
La vente commencera à SEPT heures précises
G. D. BALZARETTI.
Québec, 21 avril 1843.

AVIS.
Par encan seront vendus, le 5e jour de JUIN prochain,
les immeubles suivants, faisant partie des biens
d'ALEXANDRE DUBE, de la cité de Québec, dans
le District de Québec, marchand, Banquier, etc.;

1. UN EMPLACEMENT sis et
situé en la Basse-Ville de Québec.
Rue la Montagne, contenant vingt-quatre pieds de front
sur la même profondeur, borné par devant à la dite Rue
la Montagne et par derrière au bout de la dite profondeur,
tenant d'un côté à James Smithie représentant John
Jones, et de l'autre au bord du Cap, avec une maison
en pierres à deux étages dessus construite.

2. Un emplacement situé au faubourg Saint-Jean de
cette ville de Québec, Rue Saint-Jean, contenant qua-
rante pieds de front sur quatre-vingts pieds de pro-
fondeur, borné par devant à la dite Rue Saint-Jean, et
par derrière au bout de la dite profondeur, d'un côté au
Nord-Est à Michel Ganvin et d'autre côté au Sud-Ouest
à Louis Jobin; ensemble la maison en bois dessus con-
struite, circonstances et dépendances.

3. Un emplacement situé au faubourg Saint Roch de
cette ville de Québec, Rue Fleur, de seize pieds et
demi de front sur cinquante-un pieds de profondeur, le
tout mesure Anglaise borné en front à la Rue Fleur, en
profondeur à la propriété de William Brown, d'un côté au
Nord-Est à Clément Cozau, et d'autre côté au Sud-
Ouest à un nommé Belsmy, avec maison et hangar
dessus construits, circonstances et dépendances.

La vente se fera à DIX heures du matin, sur les
lieux ici premièrement désignés.
E. L. MONTIZAMBERT,
Syndic.
Québec, ce 15 avril 1843.

ON fait savoir qu'un bail pour sept années, à
compter du 1er juin prochain, du Moulin à farine
et à scier de la Jeune-Lorette, sera exposé publiquement
à l'encan dans le bureau du Commissaire le LUN-
DI 15 MAI prochain, à UNE heure de l'après-midi.

On connaîtra les conditions de la vente en s'adressant
à l'honorable LOUIS PANET, agent pour le district, ou à
ce bureau.

Bureau pour l'Administration }
des biens des Jésuites. }
Québec, 20 avril 1843.

A LOUER.
A LA RIVIERE DU LOUP, DISTRICT DE QUÉBEC
POSSESSION IMMÉDIATE.

POUR une ou plusieurs années cette
superbe maison avec un beau jardin
et ses autres dépendances, située au centre du village, et
près du chemin de Madawaska et ci-devant occupée par
feu Alexander et Malcolm Fraser, seigneurs du lieu
S'adresser au sousigné, sur les lieux.

J. B. POUJOT,
Carrefour rue: vac: A. Fraser.
Rivière du Loup, 20 avril 1843.

TURNER offrira à la compétition du pu-
blic les fonds de son magasin consistant en articles
de fer blanc et de quincaillerie, etc. etc., LUNDI pro-
chain PREMIER MAI à DEUX heures de l'après-midi et
les jours suivants.
Rue de la Montagne, 24 avril 1843.

AVIS.
UNE jeune fille bien recommandée trouverait
à son plaisir dans un MAGASIN de marchandises
sèches, s'adresser à ce Bureau.
Québec, 21 Avril 1843.

LIVRES DE DÉVOTION, D'ÉCOLE, &c.
AU N^o. 13.

BANQUEROUTES.
ATTENDU que Robert Hunter Gairdner,
Ecuyer, de la cité de Québec, dans le District de
Québec, et y résidant, un des Commissaires pour cette
partie de la Province du Canada, constituant et devant le
Procureur du Bas-Canada, pour les fins d'une Ordonnance
passée dans la seconde année du règne de Sa Majesté,
intitulée "Ordonnance concernant les Banqueroutiers et
l'Administration et la distribution de leurs biens et effets,"
a fait émaner un warrant sous son sceing et sceau, à moi
adressé, contre les biens immeubles et meubles de
LAUNCELOT BARON DUMLIN, de Québec, dans le
District de Québec, Maître charpentier de navire et
Commissaire sous le nom de LAUNCELOT BARON
DUMLIN.

AVIS est par le présent donné que le paiement d'aucun
dette et la délivrance d'aucune propriété appartenant au
dit LAUNCELOT BARON DUMLIN, ou pour son usage, et le
transport d'aucune propriété par lui le dit LAUNCE-
LOT BARON DUMLIN, sont prohibés par la loi.

AVIS est aussi par le présent donné qu'une assemblée
des créanciers du dit LAUNCELOT BARON DUM-
LIN, pour prouver leurs créances et choisir un ou
plusieurs Syndics de ses biens, se tiendra MARDI, le
VINGT-CINQUIÈME jour d'AVRIL courant, à ONZE
heures du matin, au Bureau du dit Commissaire, situé
sur Sault-au-Matelot dans la Basse-Ville de la Cité de
Québec.

J. S. HILL,
Gardien.
Québec, 11 avril 1843.

PROVINCE DU CANADA, }
DISTRICT DE QUÉBEC. }
Dans l'affaire de LOUIS XAVIER LEPROHON, failli,
UNE ASSEMBLÉE des créanciers de LOUIS
XAVIER LEPROHON, de la Cité de Québec,
dans le dit District de Québec, Sculpteur et Con-
tracteur, se tiendra au Bureau de R. H. Gairdner, Ecuyer,
Commissaire des Banqueroutiers, situé dans la Basse-Ville
de Québec, rue Sault-au-Matelot, MERCREDI, le
VINGT-SIXIÈME jour d'AVRIL courant, à ONZE
heures du matin, auxquels temps et lieu toutes objec-
tions pour un certificat de décharge au dit banqueroutier
devront être signifiées au dit Commissaire,
et tous ceux qui n'ont pas prouvé leurs créances pour-
ront le faire.

ADRESSES D'AFFAIRES.

On annonce dans la liste qui suit moyennant 75. 6d. pour l'année. On n'a pas droit à plus de trois lignes pour ce prix.

DIVERSES BRANCHES.

C. S. BOURNE, Encanteur et Courtier, Québec.

PIERRE ALLARD, faiseur de biscuit, rue du Roi, faubourg St. Roch, a constamment en main toutes sortes de biscuits. Briques des Trois-Rivières à vendre.

J. BAILEY, doreur et fabricant de cadres pour miroirs, portraits, &c. vis-à-vis de M. Daum rue St. Paul, No 7.

F. L. GAUVREAU, Notaire, a établi son Etude dans le haut de la maison de M. Vallières, St. Roch, rue des Fossés, No. 97.

Le Soussigné a transporté son Bureau dans sa maison rue St. Paul. F. RUTEAU.

C. F. PRATT et FRERE ont constamment en main cuir anglais, à en peigner à semelle, à harnais &c.

J. B. AUDETTE, Cuir Anglais, Français, Américain et Canadien, Tabac en torquettes, Cigarettes, savon &c, Sc. Basse-Ville.

Z. CHARTRE, Ferblantier, Faubourg St. Jean, Rue St. Jean, N° 12.

J. L. AUDETTE, Marchand de cuir de manufacture Canadienne et étrangère. No 12 Rue St. Pierre Basse-Ville.

MM. TESSIER et Fauchier, avocats et Procureurs, N° 7. Rue Haldimand, Haute ville, Québec.

F. ERDINAND Gingras, Marchand détaillier, N° 13, rue la Fabrique, Haute-Ville, Québec.

C. F. PRATT & FRERE—Lard Mess, Farine fine, Tabac en Torquette, Tabac en poudre, Cigarettes de la Havane, Communes, &c., &c.

PIERRE MALOUIN, Manchonnier, Rue St. Jean, No. 70, Haute-Ville, Québec.

J. H. JOSEPH & Co., Marchands de Tabac en gros, agents généraux et marchands à commission, Quai Napoléon.

JOHN SHAW & Co., Importeurs et Détailliers de Quinquina, Rue St. Jean, Haute-Ville No. 91, et Cul-de-Sac, Basse-Ville.

J. C. HART, Marchand, Quai Napoléon.

P. WHITHAM, faiseur d'instruments de Chirurgie et Coutelier, No. 36, rue Ste. Anne, vis-à-vis l'Eglise Ecossoise, Haute-Ville, Québec.

B. COLE, Encanteur et Courtier, Rues des Pauvres et Aiguillon Haute-Ville No. 5.

CHARLES PHILLIPS, Plombier, Rue des Jardins, No. 14, Haute-Ville.

W. RIDDLE, Graveur, Rue Ste. Anne, No. 5, Haute-Ville, vis-à-vis des Casernes des Jésuites.

BENJAMIN VOHL, Opticien, Rue St. Jean, No. 7.

L'ETABLISSEMENT de MURRAY, Ingenieur, est transporté en N° 1, Rue Aiguillon, dans la maison de M. ROUBAILLE, Faubourg St. Jean.

JOSEPH AULD, Sellier, No. 25 Rue La Fabrique, Haute-Ville.

J. J. SAURIN, Carrossier, rue St. Ste. Anne, vis-à-vis de l'Eglise Anglaise.

WM. FIELDER, Menuisier et Charpentier de Maisons Faubourg St. Louis, Rue d'Arigney.

CHAPELLIERS &c.

J. B. CORRIVEAU a à vendre à ses magasins chaque côté de la porte de la Basse Ville, Chapeaux, Chaussures, &c.

ASHTON & CO. Importeurs de Chapeaux de Castor et de Leghorn, No. 12, Rue Buade, vis-à-vis l'Eglise Cathédrale de Québec.

CONFISEURS &c.

W. MILLS, Confiseur et faiseur de Biscuits, N° 4 rue St. Flavien, près du Cimetière des Picotés, Haute-Ville.

JOHN GRACE, Confiseur et Pâtissier, Rue du Palais.

ROBERT BACK, Confiseur et Faiseur de Biscuits, Rue St. Pierre, Basse-Ville, et Rue St. Joseph, Haute-Ville.

CORDONNIERS &c.

OLIVIER VINCENT, Cordonnier, Rue Lamontagne, N° 11, Basse-Ville.

COLFER, Magasin de Souliers et de Bottes, rue Buade vis-à-vis du Presbytère, Haute Ville, N° 26.

J. COWAN, Faiseur de Bottes et Souliers, No. 14, Rue Buade, vis-à-vis la Cathédrale.

J. M. WHITE, Cordonnier, No. 16, Rue Buade, Haute-Ville, Québec.

EPICIERS, BOISSONS &c.

ALEXANDER FRASER, Epicier, N° 1. coin de la rue St. Nicolas et St. Vallier.

JOHN FISHER, Epicier, N° 6, rue Notre-Dame, Basse-Ville.

WILLIAM PATERSON, Magasin d'Epicerie et de Boissons, Tabac, &c., No. Rue Notre-Dame.

ROBERT ATKINS, Epicier, No. 16, rue St. Pierre, dans la maison ci-devant occupée par SINCLAIR & CAMPBELL.

CHAS. POSTON, Epicier et Marchand de Charbon, coin des rues St. Pierre, St. Paul et Sault-au-Matelot.

A. LENFESTEY, Epicier, No. 17, rue St. Pierre, Basse-Ville.

WM. LECHEMINANT, Epicier, No. 4, Rue La Fabrique.

REGISTE BOUCHARD, Meublier, No. 45 Rue Ste. Anne, Haute-Ville, vis-à-vis l'Eglise Anglaise.

ADRESSES D'AFFAIRES.

HOTELIERS.

J. B. PICARD, tient auberge et Maison de Pension, coin du marché de la Basse-Ville, Québec.

HOTEL DE PAYNE, près du Château et de la Place d'Armes.

R. MERIAM, Hotellier, No. 1, rue Sault-au-Matelot, en face de a rue qui conduit aux Steamers.

MEUBLIERS &c.

THOS. LARIVIERE, MEUBLIER, et faiseurs de chaises, Rue Desossés, près de l'Ecole de Saint. Roch.

J. O. VALLIERES, Meublier, No. 222, Rue St. Vallier, près de la Porte du Palais.

GEORGE BIGAOUETTE, Meublier, Faubourg St. Vallier, Rue St. Vallier, No. 22 et 23

WM. DRUM, Meublier, rue St. Paul, No. 55, faisant face au Marché St. Paul.

PAPETIERS &c.

LIVRES DE COMPTE ET PAPETERIE par JOHN WHEATLEY, No. 26, pied de la rue La Montagne.

MCDONALD & LOGANS, fabricants de papier, tapisserie, &c. joignant la Banque de Montréal.

RELIEURS.

LOUIS LEMIEUX, Relieur, No. 1, rue St. Joseph.

WM. RUTHVEN, Relieur, No. 27, rue Ste Ursule, Haute-Ville.

PEINTRES &c.

MCDONALD, No. 12, Rue St. Louis, Peintre d'Enseignes et Ornaments &c.

R. C. TODD, peintre d'enseigne, etc. No. 16, rue St. Nicolas.

TAILLEURS, HARDES &c.

JOHN TEED, Maître Tailleur, rue Chantplain, No. 358, Basse-Ville, Québec.

H. C. RICHARD, Marchand de Harde, No. 16, ci-devant occupé par Wm. Ashton & Co. près de la Porte de la Basse-Ville.

PROSPECTUS.

RECUEIL DE MUSIQUE SACREE ;

Consistant en Messes, Hymnes, Psalms, Cantiques, etc., en usage dans la Cathédrale Catholique de Québec ; avec accompagnement d'Orgue ou de Piano, le tout complété et arrangé par T. F. MOLT, Organiste de la dite Cathédrale.

Il sortira de cet ouvrage un numéro de 8 pages par semaine imprimé sur une feuille demy, de manière que l'année formera un volume de 416 pages, y compris l'index et le titre.

Chaque numéro contiendra un ou deux cantiques et une ou deux hymnes avec telle portion des diverses Messes ou Vêpres que l'espace permettra, et on attend que les séries de deux années comprendront toute la musique en usage dans la Cathédrale de Québec, tant en plain-chant qu'autrement.

Pour la commodité des individus, aussi bien que des chœurs plus ou moins nombreux, le recueil contiendra, outre des Solos, des Duos, des Trios, et des Quatuors, quelques-uns pour des voix d'hommes, d'autres pour des voix de femmes, et d'autres encore pour des voix mêlées.

La souscription par an est de quatre piastres, outre les frais de Poste, payable par quartiers, d'avance. Il ne sera pas reçu de souscription pour moins de six mois.

Le premier numéro sortira dans la première semaine du mois de Juin prochain, à laquelle époque le premier paiement sera dû.

Des propositions pour l'insertion de morceaux du choix et du goût des souscripteurs recevront l'attention qu'ils méritent.

Toutes communications adressées à M. MOLT par rapport à cette publication, doivent être franches de port. Les personnes qui voudraient bien se constituer agents pour cette publication dans leurs endroits respectifs sont priées de vouloir bien informer M. MOLT.

Québec, le 29 Mars 18.

Le soussigné remercie ses amis et le public en général de l'encouragement qu'ils ont bien voulu lui donner jusqu'à présent, et les informe qu'il a en main un assortiment varié de casquettes et de chapeaux faits dans le dernier goût.

P. N. RINFRET, Marchand Pelletier, Rue St. Jean, Faubourg St. Jean No. 202. Québec, 17 avril 1843.

N. B.—Il est aussi prêt à prendre sous ses soins toutes sortes de pelletteries que l'on voudra bien lui confier, et à des prix très modiques.

SOCIETE FORMEE.

Le soussigné donne avis qu'il s'est associé son fils G. S. AUDETTE, et qu'à compter du 1er Mai prochain leurs affaires se feront sous les noms et raison de J. B. AUDETTE & fils. J. B. AUDETTE. Québec, 29 mars 1843.

A VENDRE CHEZ LES SOUSSIGNES : DU meilleur Cordage anglais, de 1 1/2 pouce à 3 1/2 pouces.

Toile à voiles blanche et grise. Duck léger et pesant. Fil à voile, Ligneul. Peintures de la meilleure qualité, blanche, brune et noire ; rouge de Venise. Chaudières à potasse et à sucre. Fer en saumon d'Ecosse, no. 1 Vitres de grandeurs assorties. MOORE, GRAINGER & Co. Québec, 7 avril 1843.

LARD ET FARINE. A VENDRE par le soussigné : 300 quarts Lard mess, 250 do. do. prime-mess, 500 do. do. prime. Fleur fine et superfine, Farine entière en sacs. JAMES GIBB, Commercial Buildings, rue St. Pierre. Québec, 12 avril 1843.

Manteaux et Redingottes DE CAOUTCHOUC, (India rubber.) Ligne droite de la Manufacture de MM. C. MACINTOSH & Co de Londres, à vendre par les soussignés. VITAL TETU & Co. Québec, 11 avril 1843.

Propriétés à Vendre ou à Louer.

A LOUER

A LA PETITE RIVIERE

UNE maison près du Pont de Scott, propre pour une famille qui voudrait passer l'été à la Campagne. S'adresser sur les lieux. NICOLAS JOBIN, Québec, 19 avril 1843.

A VENDRE.

CETTE FERME de prix, joignant le village de Berthier à la confluence de la rivière Bayonne ; elle contient 100 acres de bonne terre et il y a une grande grange dessus. S'adresser à E. L. MONTIZAMBERT, à Québec, ou à C. N. MONTIZAMBERT, aux Trois-Rivières. Québec, 14 avril 1843.

A VENDRE OU A LOUER,

ET POSSESSION DONNEE IMMEDIATEMENT,

UNE TERRE de deux arpents deux perches de front sur 40 de profondeur, en pleine culture, située à Ste. Marie, Nouvelle-Beauce, au centre du village, à 4 ou 5 arpents de l'église ; sur laquelle est érigée une MAISON spacieuse, bien finie, convenable à la résidence d'un gentilhomme ou propre à servir d'hôtel, avec autres bâtiments de toutes espèces, en bon ordre, convenables à une grande culture ; un jardin spacieux avec arbres fruitiers, etc., etc. Cette propriété, ci-devant occupée par feu FRANÇOIS LEHOULLIER, écuyer, est maintenant possédée par l'honorable de SALES LA TERNIERE par adjudication du séniel. Pour les conditions s'adresser à JEAN BTE. BONNEVILLE, notaire, à la Beauce, ou au propriétaire, aux Éboulements, comté de Saguenay. Québec, 14 avril 1843.

A LOUER pour une ou six années, un MAGASIN faisant le coin des rues St. Pierre et de la Place, près du marché de la Basse-Ville ; ce magasin est très-propre pour y vendre des marchandises sèches, et a été occupé comme tel par MM. PIERRE et VICTOR PELLETIER pendant plusieurs années. S'adresser à JEAN BTE. PICARD, Aubergiste, marché de la Basse-Ville. Québec, 15 avril 1843.

A VENDRE,

UN emplacement situé en la Basse-Ville de Québec, rue du Sault-au-Matelot, sur lequel il y a une maison en pierre à deux étages, le tout borné par devant à la dite rue, par derrière à la cime du cap, au sud à François Protin et au nord à Antoine Paquet. On donnera des termes faciles et un titre incontestable. LOUIS PANET, Notaire. 31 mars 1843.

A VENDRE,

UNE TERRE située à St. François, rivière du Sud, près de l'Eglise, de deux arpents et sept perches de front, sur quarante arpents de profondeur, avec MAISON, GRANGE, ÉTABLE, HANGAR, & FOURNIL, en bon ordre, et appartenant maintenant à la veuve AUGUSTIN ROY, sur les lieux, étant la propriété ci-devant de feu le capitaine Paré. Les termes de paiement seront faciles. La dite dame veuve Roy n'exigera qu'une partie de prix de vente payable chaque année pendant six années. Pour plus amples informations, s'adresser à la dite veuve Augustin Roy sur les lieux, ou à Sieur THOMAS FRASER, fils, à la Pointe Lévi, St. François, rivière du Sud, le 29 mars 1843.

A VENDRE,

UNE TERRE située à St. François, rivière du Sud, près de l'Eglise, de deux arpents et sept perches de front, sur quarante arpents de profondeur, avec MAISON, GRANGE, ÉTABLE, HANGAR, & FOURNIL, en bon ordre, et appartenant maintenant à la veuve AUGUSTIN ROY, sur les lieux, étant la propriété ci-devant de feu le capitaine Paré. Les termes de paiement seront faciles. La dite dame veuve Roy n'exigera qu'une partie de prix de vente payable chaque année pendant six années. Pour plus amples informations, s'adresser à la dite veuve Augustin Roy sur les lieux, ou à Sieur THOMAS FRASER, fils, à la Pointe Lévi, St. François, rivière du Sud, le 29 mars 1843.

ATTENTION.

A LOUER ou à vendre un BON MOULIN à FARINE sur la Rivière du Loup à Yamachiche. Il contient cinq moulages avec les Bluteaux, ainsi qu'un moulin à carder et à tondre. Il y a avec le dit moulin une Terre d'un arpent et demi de front sur vingt et un de profondeur. Tous les droits Seigneuriaux sont attachés à ce moulin qui est situé dans un lieu central entre trois Paroisses et ne manque jamais d'eau. Possession donnée immédiatement. S'adresser à JULIEN CHOUINARD, Québec, 4 mars 1843.

Dans l'affaire JOHN GORDON & Co., faillis.

A LOUER,

POUR UNE ANNÉE DU 1ER AVRIL PROCHAIN, CETTE propriété de prix bien connue sous le nom de MOULIN DE BEAUFORT, récemment occupée par MM. John Gordon & Co. Le Moulin est dans le meilleur état, bien fourni d'eau, et par la haute réputation de sa marque et sa proximité de la ville il offre une occasion favorable aux Meuniers ou aux personnes qui voudraient s'embarquer dans le commerce des farines et des grains. Le Moulin a six moulages de pierres françaises, cribles, deux réfrigérants, bluteaux hollandais, etc. —AUSI— Une Boutique de Tonnelier, distante d'environ deux cents toises, et un Quai auquel les berges peuvent s'amarrer. Des soumissions pour le bail seront reçues au bureau des Syndics jusqu'au 30 du courant. On peut visiter les lieux en s'adressant à M. McDougall, au Moulin.

—AUSI A LOUER,— LA MAISON confortable et délicieusement située qui est attachée à la propriété susdite. Ayant récemment subi des réparations complètes, elle est bien adaptée pour la résidence d'une famille respectable ou pour un grand pensionnat. S'adresser aux Syndics, rue St.-Pierre, N° 35. Québec, 13 mars 1843.

A LOUER,

DU PREMIER MAI PROCHAIN, LA MAISON située rue St. George, n° 1, commodément distribuée pour une maison de pension ou pour une grande famille, contenant un salon et une grande salle à manger, de 20 pieds sur 22, 17 chambres à coucher, dont 5 sont doubles, 2 cuisines, une très-bonne cave, un puits, un évier, avec écurie pour 5 chevaux, 2 remises, une grande cour, etc. Cette maison commande une vue étendue de dessus les remparts. Elle a aussi vue sur le jardin du Séminaire. S'adresser à B. H. LEMOINE, caissier de la Banque du Peuple, à Montréal, ou à BENJ. LEMOINE, n° 3, rue Couillard, à Québec 9 mars 1843.

A LOUER AU 1ER MAI PROCHAIN, la maison et dépendances occupées depuis plusieurs années par le Révérend Mr. COWELL, Chaplain des forces, situées rue St. Louis, appartenantes du soussigné. ED. GARON. Québec, 1er. février 1843.

SEIGNEURIE DE BEAUFORT. LA Seigneurie de Beauport de quatre milles de front sur douze milles de profondeur, située sur le côté nord de la rivière St. Laurent dans le district de Québec, à trois milles de distance de la cité de Québec, est offerte en vente à des termes libéraux et à de bonnes conditions. C'est une des plus belles du District par rapport à sa proximité de Québec, par ses rivières propres à des moulins. Pour plus amples informations s'adresser à LELIEVRE et ANGERS, Ecrs. avocats, à Québec et au soussigné à Ste. Marie de la Bauc. ANT. N. J. DUCHESNAY, p. 139 Québec 12 oct. 1842.

A VENDRE la superbe goélette MONTCALM, du port de 104 tonneaux, ancien tonnage bâte avec les meilleurs matériaux l'été dernier, ayant son grément complet et prête pour la mer ; elle est actuellement à la Malbaie, District du Saguenay, et sera à Québec au commencement de Mai prochain. S'adresser sur les lieux au propriétaire. ALEXIS TREMBLAY. District du Saue nay, Malbaie, le 13 mars 1843.

CHAPELLERIE DE LONDRES,

EN GROS ET EN DETAIL,

12, RUE BUADE,

VIS-A-VIS L'EGLISE CATHOLIQUE DE QUEBEC,

W. S. HENDERSON & CO.,

IMPORTATEURS,

VIENNENT de débiter un très-magnifique ASSORTIMENT de MARCHANDISES dans la ligne ci-dessus, des formes les plus nouvelles, manufacturées en Angleterre exprès pour leur maison, et consistant en chapeaux noirs et gris, de castor et de soie, pour les Messieurs, chapeaux Français Satin de la meilleure qualité ; chapeaux à Pépérou et de Peau et chapeaux de feutre de toute sorte pour hommes et jeunes gens ; chapeaux d'enfants à la Brighton et Comte de Paris.

CASQUETTES DE DRAP NAVALES, MILITAIRES

ET DE FANTAISIE,

Dans toutes leurs variétés, en main et faites à demande.

Chemises de toile d'Irlande, Coles et Gants de Messieurs, ouvrages en Ecorces, etc., etc. W. S. H. & Co. offrent à vendre en gros à MM. les Marchands, pour argent comptant ou billets endossés à satisfaction, à trois mois de crédit, un lot de Souliers de Caoutchouc, avec environ 300 douzaines de chapeaux à Pépérou de l'eau, aux prix de 5s. à 15s. 6d. courant.

On n'envoie pas d'effets pour être essayés à domicile. Tous les effets pourront être remis après la vente si l'on n'en est pas content. Il n'y a qu'un prix. Québec, 17 avril 1843.

A VENDRE

REMEDE ABSOLU POUR TOUS LES MAUX.

DIX-MILLES essais et très-heureux ont prouvé l'inesimable valeur du REMEDE MAGIQUE de DALLY pour les douleurs. Non seulement il guérit plus promptement, mais encore il n'ajoute point de nouvelles douleurs et ne laisse point de cicatrices. L'effet du feu est rendu nul. Dix piastres ont été offertes pendant six mois à toute personne rapportant une boîte vide, et disant que tout chagrin et toute peine d'esprit ne sont pas guéris à l'instant ; et cependant pas une sur des milles n'est venu réclamer contre ce remède. Des parents désireux de se préserver de toutes maladies, épargner de l'argent, du temps, la souffrance et la vie, et préserver leurs enfants des marques causées au visage, par les brûlures, par la picote, (il possède le pouvoir extraordinaire de replacer les organes détruits), il peuvent le faire par cet inestimable onguent. Plusieurs profondes brûlures dans cette ville, et une figure entièrement brûlée trois fois au même endroit, pendant la guérison, sont telles qu'on n'en peut plus voir de traces. Pour des coups attrapés, son effet rapide et sa luiture est également important ; même les maux d'yeux, toute espèce d'INFLAMMATIONS, mauvaises POITRINES seraient inconnues si on en faisait usage. La gouvernante et la nourrice, pour faire disparaître les boutons de dessus la peau, guérir les échauffements, le trouveront indispensable. En s'en servant une fois, on établira sa réputation de REMEDE ABSOLU. Après cet avis les chefs de famille, permettant des tortures pendant des mois, et subseqüemment des visages défigurés, ne peuvent jamais éviter tout reproche faits par un enfant débile, pour avoir négligé de triompher sur le feu.

Entré suivant l'Acte du Congrès. A. D. 1811 "par Comstock & Co., dans le bureau du G. effer "de la Cour de District des Etats-Unies, pour le "district Sud de New York."

Garanti le seul véritable. Comstock & Co., droguistes en gros, New York, sont devenus les seuls agents en gros de Mr. Dalley en Amérique pour 20 ans. Tous ordres doivent leur être adressés excepté pour Albany et Troy.

A vendre chez nos agents, à Québec, MM. MUSSON & SIMS.

A VENDRE

BAUME CELESTE DU DR. LIN, DE LA CHINE.

Remède certain pour les hémorrhoides et les sensibilités extérieures—toutes irritations intérieures amenées à la surface par la friction avec ce baume ; ainsi que dans les rhumes, enflures ou maux de gorge, oppressions de l'estomac, ce baume appliqué sur une flanelle vous guérira de suite.—Les blessures nouvelles ou les vieilles plaies sont promptement guéries par ce remède.

L'EXPECTORANT DU DR. BARTHOLEMEW

préviendra ou guérira toute consommation à son origine, RHUMES et FROIDURES pris à temps c'est un remède délicieux. Rappelez-vous en le nom, et prenez celui de Comstock.

LE VERMIFUGE DE COLMSTOCK

chasse tous les VERS chez les enfants et chez les adultes d'une manière étonnante. C'est le même que celui fait par Fahnestock, qui se vend avec une rapidité presque incroyablement par COMSTOCK & CO., New-York.

GOUTTES POUR LES DENTS. Les goutes de KLINE les guérissent efficacement.

Entré en conformité à l'acte du Congrès, dans l'an 1842, par Comstock & Co., dans le bureau du Clerc du District-Sud de New-York.

En s'adressant à nos agents dans chaque ville et village, des papiers peuvent être eus pour rien, qui montreront les noms les plus respectables du pays à l'appui de ces faits, tellement qu'il est impossible de ne pas y croire.

Prenez nos articles, et ne vous laissez pas convaincre par des contes qui disent que d'autres remèdes sont aussi bons. AYEZ LES OU POINT DU TOUT, devrait être votre motto—et ceux-là ne peuvent jamais être véritablement sans noms dessus. On peut les avoir en gros et en détail de nous seulement.

COMSTOCK & CO., Droguistes en gros, N° 71 Maiden-Lane, New-York, et chez nos agents, à Québec, MM. MUSSON & SIMS.

BRASSERIE DE ST. ROCH.

LES soussignés donnent avis par le présent que depuis leur acquisition de ce vaste et précieux établissement, si bien connu, ils se sont occupés d'en renouveler l'intérieur et y ont introduit toutes les améliorations modernes qui ont porté l'art du brasserie à un si haut degré de perfection dans la Grande-Bretagne et l'Irlande. Aussi se flattent-ils de pouvoir en tout temps livrer de la bière égale sinon supérieure à toute autre dans la province. Ils ont maintenant, prêtes à livrer, de PAILE PALE et de la BIÈRE DE TABLE, et ils auront sous peu DU PORTER ET DE L'AILE DE BURTON.

Ils sollicitent respectueusement une part du patronage public. (Signé,) THOS. W. LLOYD. PAUL LEPPER. 28 Novembre 1842. p. 143.

A VENDRE AUX FAMILLES ET AUX INVALIDES.

Les remèdes suivants indispensables aux familles peuvent être trouvés chez les droguistes des villages et bientôt dans tout l'état. Ressouvenez-vous bien de ne prendre que ceux qui sont accompagnés de fac-simile de la signature de COMSTOCK & CO. sur les enveloppes, parce que tous les autres portant le même nom sont de basses imitations et des imitations. Si le marchand le plus voisin de chez vous ne les a pas, priez-le de se les procurer à Maidenlane N° 71, la première fois qu'il visitera New-York, ou d'écrire pour se les procurer. Aucune famille ne devrait être une semaine sans ces remèdes.

CHAUVETE

BAUME DE COLOMBIE, POUR LES CHEVEUX, qui les retiendra s'ils tombent, ou qui les rétablira sur les places nues ; et les fera pousser rapidement sur les enfants, ainsi que sur ceux qui ont perdu les cheveux par une cause ou par une autre.

Toutes vermines qui infestent les têtes des enfants dans les écoles, sont prévenues ou fait mourir aussitôt par ce remède.

Trouvez dessus le nom de COMSTOCK & CO. ou ne l'essayez pas. Ressouvenez-vous toujours de cela.

RHUMATISMES, et INFIRMITES guéris certainement, et tous les muscles et les membres potens sont rétablis, chez les jeunes et les vieillards par l'ELIXIR VEGETAL INDIEN et LE LINIMENT DE NEAR et O'GAL—mais jamais sans le nom de COMSTOCK & CO.

LES HEMORRHOIDES

entièrement prévenues ou guéries, si l'attaque a eu lieu, si vous vous servez du vrai LINIMENT DE HAY, de COMSTOCK & CO. Ce remède agit à merveille sur toutes les plaies et sur tout ce qui demande une application extérieure. Servez-vous en.

Les CHEVAUX qui ont les Esparvins, les mollettes, etc., sont guéris par le remède Roof ; et les chevaux morfondus sont entièrement guéris par l'onguent Founded. Remarquez cela, vous qui avez des chevaux.

DALLEY'S MAGICAL PAIN EXTRACTOR SALVE.

Ce remède le plus extraordinaire qui ait jamais été inventé pour les BRULURES et les PLAIES produites par l'eau bouillante, nouvelles